



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PROVENCE- ALPES-  
CÔTE D'AZUR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**PRÉFET  
MARITIME  
DE LA MÉDITERRANÉE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## CONSEIL MARITIME DE FAÇADE MÉDITERRANÉE

---

**DOSSIER DE SEANCE**

**15 décembre 2023  
10h-13h**

**Préfecture de Région (Salons d'Honneur) - Marseille**

## Ordre du jour et pièces associées

### Point n° 1 :

#### Approbation du compte-rendu de la session du Conseil maritime de façade du 29 juin 2023

*Pour information – échanges*

*Présentation : Préfets coordonnateurs*

##### Pièces associées :

- Pièce 1 : Projet de compte-rendu

### Point n° 2 :

#### Point d'étape relatif au débat public mutualisé (planification maritime et planification éolien en mer)

*Pour information – échanges*

*Présentation : DIRM et Commission particulière du débat public*

##### Pièces associées :

- Pièce 2 : Note introductive ci-après
  - Annexes :
    - Carte de propositions de l'Etat concernant les zones propices au développement de l'éolien en mer
    - Résultats de l'enquête IPSOS « Les français et la mer »

### Point n° 3 :

#### Actualités des instances

- Commission spécialisée emploi formation
- Commission spécialisée éolien flottant et son conseil scientifique
- Groupe de travail zones de protection forte

*Pour information – échanges*

*Présentation : Président de la CS emploi formation, DIRM, Préfecture maritime*

##### Pièces associées :

- Pièce 3a : Travaux de la Commission spécialisée emploi-formation aux métiers de la

mer et pièce complémentaire Actes de la matinale des métiers de la mer Méditerranée

- Pièce 3b : Travaux de la Commission spécialisée éolien flottant et de son conseil scientifique
- Pièce 3c : Travaux du Groupe de travail zones de protection forte

#### **Point n° 4 :**

##### **Plongée sous-marine - Actualités et résultats de l'appel à projets**

*Pour information – échanges*

*Présentation : Fédération Française d'Études et de Sports Sous-Marins (FFESSM)*

##### Pièces associées :

- Pièce 4 : Note introductive ci-après

#### **Point n° 5 :**

##### **Bateau bleu - Retour d'expérience sur l'été 2023**

*Pour information – échanges*

*Présentation : Fédération des industries nautiques (FIN)*

##### Pièces associées :

- Pièce 5 : Note introductive ci-après

## Sommaire

<b>Point n° 1 : Approbation du compte-rendu de la session du Conseil maritime de façade du 29 juin 2023.....</b>	<b>5</b>
<b>Pièce 1 : Projet de compte-rendu de la session du Conseil maritime de façade du 29 juin 2023.....</b>	<b>6</b>
<b>Point n° 2 : Point d'étape relatif au débat public mutualisé (planification maritime et planification éolien en mer) .....</b>	<b>53</b>
<b>Pièce 2 : Point d'étape relatif au débat public mutualisé (planification maritime et planification éolien en mer).....</b>	<b>54</b>
<b>Point n° 3 : Actualités des instances.....</b>	<b>62</b>
<b>Pièce 3a .....</b>	<b>63</b>
<b>Actualités de la Commission spécialisée emploi formation.....</b>	<b>63</b>
<b>Pièce 3b.....</b>	<b>67</b>
<b>Actualités de la Commission spécialisée éolien flottant et de son conseil scientifique.....</b>	<b>67</b>
<b>Pièce 3c .....</b>	<b>70</b>
<b>Actualités du Groupe de travail zones de protection forte .....</b>	<b>70</b>
<b>Point n° 4 : Plongée sous-marine - Actualités et résultats de l'appel à projets .....</b>	<b>78</b>
<b>Pièce 4.....</b>	<b>79</b>
<b>Plongée sous-marine - Actualités et résultats de l'appel à projets .....</b>	<b>79</b>
<b>Point n° 5 : Bateau bleu - Retour d'expérience sur l'été 2023.....</b>	<b>80</b>
<b>Pièce 5.....</b>	<b>81</b>

**Point n° 1 : Approbation du compte-rendu de la session du Conseil maritime de façade du 29 juin 2023**

Pour examen

**Pièce 1 : Projet de compte-rendu de la session du Conseil maritime de façade du 29 juin 2023**

**CONSEIL MARITIME DE FAÇADE**

**29 JUIN 2023**

La séance est ouverte à 10 heures 10, sous la présidence de Monsieur Christophe MIRMAND, Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

**M. MIRMAND.**- Le Conseil Maritime de Façade de Méditerranée se tient dans les salons de la Préfecture, ici, à Marseille. À l'instar du Préfet maritime, je propose que ceux d'entre vous qui voudraient adopter une tenue plus allégée puissent le faire, compte-tenu des conditions climatiques.

J'ai grand plaisir à vous accueillir ici, dans la cité phocéenne. Je crois que la vice-présidente Mme SANTUCCI a été retenue par des engagements avec le ministre de l'Intérieur, suite aux événements qui se sont déroulés dans la nuit de mercredi à jeudi.

L'actualité et l'ordre du jour de cette matinée sont une bonne illustration du dynamisme de la façade. D'abord, le ministre Hervé BERVILLE s'est rendu à plusieurs reprises en Méditerranée. Il a même participé à la Commission méditerranéenne du Développement Durable, ici même, à Marseille, plus récemment, mais également à la Journée Mondiale des Océans, organisée à Nice, où certaines des actions de notre document stratégique de façade, le DSF, ont pu être valorisées. Ce document sera ce matin au cœur de nos échanges.

Au titre de l'actualité récente, j'évoquerai le déplacement officiel du Président de la République, trois jours à Marseille, qui s'est conclu par une séquence portuaire, une séquence fluviomaritime, au cours de laquelle il a, pour l'occasion, rappelé ses attentes pour le grand port de Marseille, pour le travail que nous devons conduire, en lien avec nos partenaires des trois autres Régions (Auvergne-Rhône-Alpes, Occitanie et Bourgogne-Franche-Comté), pour structurer la relation du Grand Port Maritime de Marseille avec son hinterland, pour rencontrer à la fois les acteurs portuaires et les acteurs économiques, jusqu'à la Bourgogne Franche-Comté, pour rappeler ses attentes

et pouvoir à nouveau nous donner la feuille de route que nous devons mettre en œuvre, et qui concerne, ici à Marseille, les acteurs portuaires.

Comme vous le savez, le premier DSF a été adopté en deux temps : son volet stratégique en 2019, et son volet opérationnel en 2022. Quatre années après l'adoption de la stratégie de la façade maritime, nous allons initier sa révision et celle-ci pourrait être, sans doute, considérée comme rapide. Les réglementations françaises et européennes prévoient la révision du DSF tous les six ans, et l'organisation d'un débat public, ainsi que la réalisation d'une évaluation des impacts environnementaux de la stratégie impliquent que nous initiions nos travaux de réflexion dès maintenant. Ceci nous permettra d'adopter une nouvelle version de cette stratégie de façade maritime de la Méditerranée en 2025, soit six ans après l'adoption de sa première version, conformément au cadre réglementaire qui nous est prescrit.

L'ordre du jour de notre conseil maritime de façade, aujourd'hui, nous permettra de vous préciser les contours et les attendus relatifs au débat public qui s'ouvrira en fin d'année, au sujet de cette révision. Je tiens d'ores et déjà à préciser qu'afin d'être à la fois le plus intégrateur possible et le plus transparent également, l'État s'associera avec RTE pour organiser un débat public qui sera mutualisé avec celui sur la question du développement de l'éolien en mer, un sujet évidemment majeur, puisque nous avons pu assister, en tout cas pour un certain nombre d'entre vous, à Port Saint Louis il y a quelques jours, à la mise à l'eau du premier flotteur du projet pilote d'éoliennes flottantes en Méditerranée Provence Grand Large. Le gouvernement a également confirmé tout récemment le choix de la 2ème macro-zone concernée par le projet de parc commercial d'éoliennes flottantes, au large de la zone de Fos-sur-Mer.

Je veux remercier Antoine Hannedouche de la DGAMPA, Matthieu Laurent de la DGEC, et Madame Ilinca Mathieu de la DGALN, ainsi que les membres de la Commission particulière du Débat public, dont le Président Floran Augagneur, de nous faire l'honneur de leur présence aujourd'hui, pour nous éclairer et répondre bien évidemment aux questions qui pourront être soulevées sur ce sujet qui, encore une fois, est essentiel, à un moment où nous avons l'obligation de développer les énergies renouvelables et faire en sorte de rattraper ce qui pourrait être considéré comme un retard par rapport à d'autres pays voisins. Nous avons ici, sur ce littoral, la satisfaction de pouvoir mesurer le résultat du débat public qui a été conduit. Celui à venir permettra d'associer plus largement les acteurs de notre population à ces enjeux, et pourra permettre, je l'espère en tout cas, d'accélérer les procédures de développement de ces projets éoliens. Je crois que nous pouvons être satisfaits

du travail qui a été conduit au titre de la stratégie maritime, et que nous allons poursuivre dans le cadre de cette révision.

Nous avons mis dans le dossier de séance les pièces relatives à l'expérimentation d'outils déclaratifs concernant la pêche de loisir, nos ambitions en termes de durabilité des activités de croisière, qui sont un enjeu important pour les ports de Méditerranée et bien sûr pour le port de Marseille, ainsi qu'une présentation du bilan des schémas régionaux de développement de l'aquaculture, ainsi que les résultats de l'appel à projets mouillage. Ces éléments ne feront pas l'objet d'une présentation orale vu la densité de cet ordre du jour et l'importance que nous souhaitons donner à une présentation exhaustive du débat public mutualisé qui s'annonce.

Nous aurons également à cœur de vous tenir informés des travaux que nous menons avec les instances internes au Conseil Maritime de Façade, au sujet de l'emploi et de la formation aux métiers de la mer, de l'éolien flottant ou encore des zones de protection forte. Je veux vous remercier de votre implication, dans ces enceintes, sur tous ces sujets. C'est la vocation et l'essence même du Conseil Maritime de Façade de pouvoir nous éclairer sur des décisions qui doivent être prises à l'échelle des départements qui constituent cette grande zone méditerranéenne.

Notre ordre du jour étant très dense, je cède tout de suite la parole au Vice-amiral d'escadre Gilles Boidevezi, pour introduire ce débat.

**M. BOIDEVEZI.**- Merci, Monsieur le Préfet. Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs les Directeurs d'administration, Mesdames et Messieurs, je vais être bref parce que Monsieur le Préfet a donné beaucoup d'éléments pour la réunion à venir. Je voudrais juste parler de quelques éléments concernant les travaux qui nous attendent pour l'année à venir, d'ici l'été 2024. Le débat public va associer la question de l'éolien et la révision du document stratégique de façade, parce qu'il y a bien une nécessité d'articuler l'ensemble des activités en mer, pour gérer au mieux et trouver les meilleures solutions de coexistence des usages.

Je ferai une présentation tout à l'heure des travaux de la stratégie nationale mer/littoral. Ce double axe est à la fois une stratégie nationale mer/littoral mêlée à une réflexion sur l'éolien qui vient chapeauter les travaux au niveau de la façade, et dans ces travaux, je parlais de coexistence des usages, en parallèle nous allons regarder la précision du zonage concernant l'éolien. Nous avons déjà des macro-zones qui ont été identifiées sur la façade. Nous aurons à regarder la question des zones de protection forte. Nous allons notamment continuer à réunir le GT dédié sur les zones de protection forte,

afin de continuer à identifier des zones potentielles.

Enfin, il y a l'action de la pêche. Il faut aussi garantir que ces zones d'éolien et ces zones de protection forte permettent néanmoins de garantir la pérennité de ces activités de pêche. Donc, nous aurons ces trois volets, qu'il faudra que nous mobilisions en parallèle et de façon bien articulée. La stratégie portuaire devra s'articuler de façon étroite avec nos travaux.

Enfin, je voulais évoquer un autre projet, qui est le projet de transport d'hydrogène entre Barcelone et Marseille, qui va nécessiter également d'identifier le trajet de cette canalisation. Nous allons l'intégrer dans le document du maître d'ouvrage, de façon à faciliter la prise en compte de cette contrainte de faisceaux.

Ce n'est pas un détail, vous le savez, la France a pris la décision d'accueillir la Conférence des Nations Unies pour l'Océan à Nice, en 2025. Les échanges vont commencer avec l'ensemble des acteurs concernés, sous l'égide de d'Olivier Poivre d'Arvor, qui a été chargé par le Président de la République de piloter l'organisation de cette conférence, avec un certain nombre d'élus. Je pense que le CMF aura aussi l'occasion de vous tenir au courant de ces travaux qui peuvent nous concerner, sur le secteur.

Je cède la parole au Directeur Interrégional de la Mer.

**M. LEVERT.**- Merci, Amiral, et bonjour à tous. La présidente de notre Commission permanente, Anne-Laure Santucci, m'a demandé de lire les propos qu'elle souhaitait vous adresser. Notre Commission permanente s'est réunie le 17 mai dernier en visioconférence. L'une des conclusions de cette Commission permanente a été de permettre aux membres de la Commission de relire les propositions qui alimenteront le débat public sur la façade. La Commission permanente sera de nouveau associée, à la mi-septembre, à l'occasion d'une réunion dédiée au dossier du maître d'ouvrage pour ce débat public.

Deuxième élément, indiquer que les commissions spécialisées du CMF ont été réunies et consultées au printemps, de même que le groupe de travail dédié aux zones de protection forte. Le 10 juillet sera organisée une matinée dédiée aux métiers de la mer, à l'initiative de la DIRM. Cette matinale fera écho à la présentation que fera le Carif-Oref tout à l'heure.

Par ailleurs, la prochaine réunion de la commission spécialisée éolien se tiendra au mois de septembre. Un élément qualitatif sur l'appréciation de la présidente. Elle nous appelle à la conscience des membres au sujet du dynamisme de notre gouvernance. En tout cas, elle se félicite de ce

dynamisme et de la qualité de la concertation et de la participation au Conseil maritime de façade. C'est un point qu'elle a souhaité souligner, et je m'exprime en son nom. Enfin, elle conclut son intervention en indiquant que nous sommes au tout début de la saison estivale, et que nos milieux marins et littoraux vont être soumis à une pression forte. Elle rappelle qu'il est de notre responsabilité de protéger ces milieux, de concilier les usages, de valoriser les activités et les pratiques afin qu'elles soient les plus respectueuses de l'environnement.

**M. MIRMAND.**- Merci beaucoup, Amiral, merci, Monsieur le Directeur. Des souhaits de parole ? Je ne vois pas de mains qui se lèvent.

**M. MIRMAND.**- Le projet de compte-rendu figure dans le dossier qui vous avait été remis avant notre réunion ce matin. Avez-vous des observations ?

**M. BONHOMME.**- Juste un petit point technique. Le dossier de séance est un PDF de 85 pages sans signet. C'est extrêmement difficile à manipuler. Il faudrait faire un effort pour avoir des signets.

**M. MIRMAND.**- C'est une observation judicieuse. Sur le fond de ce compte-rendu, je note qu'il n'y a pas d'autres observations. Je vous propose de le considérer comme approuvé.

*(Approuvé à l'unanimité.)*

**M. MIRMAND.**- Je passe la parole aux représentants des administrations centrales pour vous présenter les travaux qui sont menés au Conseil national de la mer et des littoraux, ainsi que les enjeux du débat public mutualisé et du dossier du maître d'ouvrage relatif au document stratégique de façade et à la planification du développement de l'éolien en mer. Je passerai ensuite la parole à Monsieur Augagneur, qui est le vice-président de la CNDP et Président de la Commission particulière, pour vous présenter le rôle de la CNDP ainsi que ses attentes.

**M. HANNEDOUCHE.**- Merci, Monsieur le Préfet, Amiral, Monsieur le Directeur, bonjour à tous. Nous allons faire un propos à trois voix avec mes collègues de la DGEC et de la DEB. J'ai eu l'occasion de venir le 13 décembre présenter l'actualité de l'élaboration de la SNML 2, la stratégie nationale de la mer et du littoral, qui a depuis largement avancé. Je vais vous présenter ce cadre général et la déclinaison territoriale prévue dans le cadre des DSF. L'État conduit aujourd'hui la mise à jour de deux documents : la stratégie nationale mer et littoral et la planification maritime au travers de la révision des stratégies de façade maritime. Au niveau national et au niveau des façades, l'État a souhaité, sur la base d'un retour d'expérience par rapport au cycle précédent,

approfondir la démarche de planification maritime, avec trois principes majeurs : celui d'une planification maritime plus intégrée, équilibrée entre ces différents enjeux et la plus concertée possible, avec les acteurs maritimes et les collectivités.

Quatre lignes de force figurent dans la stratégie nationale mer et littoral, que l'on retrouvera dans les stratégies de façade maritime, puisque ce sont aussi des éléments qui figurent dans un mandat que le gouvernement a adressé aux préfets coordonnateurs. Ces principes sont ceux de l'écologie au travers des enjeux de protection et reconnaissance, celui de la neutralité carbone, au travers du développement des énergies renouvelables, mais aussi de la décarbonation maritime au sens large, la dimension sociale, au travers de l'accompagnement et du développement des filiales de la formation, et enfin le développement économique, au travers notamment d'innovations et de la valorisation des atouts des territoires. Les processus dont nous allons vous parler aujourd'hui sont prévus par la réglementation, mais il y a un enjeu d'amélioration et d'approfondissement du dispositif, et c'est tout le but de la loi d'accélération de la production des énergies renouvelables, qui prévoit un processus plus intégré.

Rapidement, puisque cela vous avait déjà été présenté, nous sommes sur l'élaboration de la SNML 2. Un grand merci à l'équipe de nous avoir reçus, dans le cadre de ces travaux. Nous avons fait remonter un certain nombre de points d'attention, que nous avons intégrés au maximum à nos travaux. Quand je suis venu le 13 décembre, le Secrétaire d'Etat venait de lancer la consultation au niveau du CNML du 5 décembre. Depuis, nous avons eu un cycle de travaux assez approfondi avec plusieurs ateliers, plusieurs groupes de travail, qui ont conduit le CNML à revoir complètement la première copie faite par l'État. Le 11 mai, le CNML a émis un avis intermédiaire sur ce document, qui était plutôt un satisfecit sur ce document. Nous sommes aujourd'hui dans la phase de la préparation de la validation interministérielle, qui devrait se faire au sein du CNML prévu à la fin du mois de juillet, qui a déjà été décalé. Ensuite, nous aurons une phase de consultation publique avec mise à disposition du document, et nous nous retrouverons à la rentrée avec le CNML pour tirer les conclusions de cette participation publique et engager le processus de signature du décret.

Le document est une structuration qui correspond au souhait des différents acteurs, avec l'importance de donner une vision stratégique pour la France et le maritime à l'horizon 2030 et plus globalement à l'horizon 2050, une échéance majeure notamment pour l'atteinte de la neutralité carbone. Parmi ces grandes priorités, il y a celle dont je vais vous parler tout à l'heure, qui irrigue

l'ensemble des dix-huit objectifs de cette stratégie nationale mer et littoral, qui sont rangés selon les catégories du Code de l'environnement. Je passe rapidement là-dessus.

Les grands principes qui figureront dans cette stratégie nationale ont vocation à être déclinés au niveau des façades, à travers les DSF, qui sont des plans programme et qui ont une valeur juridique importante. Trois principes pour cette planification et trois axes : celui de la coexistence des usages et de la mer, la conception française de la planification maritime, qui est de ne pas privilégier une activité par rapport à une autre, mais de bien s'inscrire dans une logique de conciliation des usages. Ensuite, et sur la base de retour d'expérience dont je vous parlais, nous avons souhaité renforcer le caractère opérationnel de la CNML et des DSF, notamment, par exemple, pour que les cartes de vocation puissent être directement prescriptives, pour la politique énergétique et la mise en œuvre des événements.

Ensuite, un principe qui est très important est celui de la co-construction avec les parties prenantes, donc évidemment le Conseil Maritime de Façade, mais aussi avec l'ensemble des acteurs. Parmi les trois axes structurants, si nous avons souhaité approfondir cette planification, et si nous la planifions, c'est pour donner de la visibilité aux acteurs. Ce sont à la fois des problématiques maritimes émergentes, nous pensons évidemment aux EMR, mais aussi pour les activités historiques qui doivent trouver une visibilité pour inscrire l'action dans la continuité. Ensuite, la protection de l'environnement, qui est évidemment un enjeu majeur de cette planification, tout comme celui du développement de l'éolien en mer.

L'idée n'est pas de reprendre les travaux à zéro, mais d'améliorer ce qui doit l'être et d'actualiser par rapport aux enjeux les mesures d'approfondissement et si possible de simplification. Deux enjeux, qui sont l'atteinte du bon état écologique, prévu par la directive-cadre Stratégie pour milieu marin, mais aussi la conciliation de cette préservation des milieux avec les activités.

Enfin, cet exercice est désormais mutualisé avec la planification énergétique, au travers d'une cartographie des zones de planification de l'éolien en mer, qui va faire l'objet d'un débat public fin 2024, et qui fera donc l'objet de discussions au sein des CMF.

Rapidement, le calendrier envisagé pour nous amener à l'adoption, par les préfets coordonnateurs en 2025. Nous sommes deux ans avant, mais nous nous apercevons que le plan de charge est assez dense. La prochaine échéance sera celle du Débat public, nous en parlerons tout à l'heure. Nous,

qui sommes Maîtres d'ouvrage avec RTE, sommes dans la phase de préparation du dossier du maître d'ouvrage. Nous souhaitons bien entendu que la Commission permanente puisse être associée. Nous pouvons nous en féliciter aujourd'hui. C'est un travail qui va nous amener jusqu'à la rentrée, ensuite nous aurons des phases de discussion avec vous, il y aura un Débat public qui durera de quatre à six mois, et ensuite la phase d'évaluation et de concertation avale.

Concernant le fond de ce Débat public, ce sera un moment fort avec l'ensemble des usagers, le grand public, et les experts de la mer que vous êtes. Ce Débat public mutualisé a été permis par l'article 56 de la loi APER (loi d'accélération pour la production d'énergies renouvelables), promulguée en mars de cette année. C'était un souhait de l'État, sur la base de remontées nombreuses d'acteurs, qui déploraient le manque de planification globale et visible pour l'ensemble des enjeux. Donc, sortir d'une logique de coup par coup sur les appels d'offres éoliens notamment, et de DSF qui ne sont pas suffisamment intégrateurs. Nous avons tout mis ensemble et nous allons discuter de tous ces enjeux ensemble, pour une période de six ans.

Les ministres compétents ont saisi la Commission nationale du Débat public le 6 avril 2023, qui a rendu sa décision et qui a décidé que les débats publics mutualisés se tiendraient pour répondre à cet enjeu. L'ambition portée au travers de cette saisine est que cela puisse être un moment fort de la planification autour de tous les enjeux maritimes, pour bien discuter de l'éolien et de la protection des milieux, de la pêche, des ports, etc. L'objectif est d'avoir une vision panoptique et équilibrée de cet enjeu, au travers d'un seul débat qui se tiendra de façon simultanée sur l'ensemble des façades. Sous le contrôle de la CNDP, nous avons souhaité qu'il y ait une forte association des Conseils maritimes de façade dans le cadre de ce processus.

Derrière ce Débat public, il y a un enjeu fort d'appropriation par les citoyens des enjeux maritimes. Nous sommes bien conscients que ce n'est pas le document qui va permettre cette appropriation. Le Débat public aura un enjeu qui est celui de porter à connaissance, de vulgariser ces enjeux, sans tenir un propos simpliste. Nous serons sur une ligne de crête pour essayer d'aborder la complexité de la matière, tout en rendant les enjeux accessibles pour le public. Cela a vocation à éclairer le décideur public, qui tiendra compte de ce que la CNDP pourra faire remonter. Cela a vocation à améliorer le dispositif global. Dans les enjeux d'association, il y a trois acteurs majeurs que le Débat public devra associer : les collectivités, pour mieux articuler cette planification avec les stratégies territoriales, les usagers pour favoriser la compréhension mutuelle, et à la fin, le grand public, qui est visé par ce débat public. Sur les objectifs de cette planification, il y a tout d'abord la nécessité

de piloter à long terme les activités maritimes historiques.

La mise à jour de cette stratégie maritime est certes d'évaluer le milieu marin et les activités économiques, mais aussi de développer un cadre de développement pour les activités maritimes historiques. Parmi celles-ci, la pêche est une activité importante dans cette planification, il importe de donner la visibilité sur les capacités de pêche dans la façade maritime et traiter les différents enjeux : le renouvellement des générations, les enjeux de formation, d'avoir cette attention pour la recherche des co-usages et la prise en compte de l'ensemble de la décarbonation de cette filière, dans le cadre de la transition énergétique portée par l'ensemble de cette révision.

Ensuite, un point sur l'aquaculture, qui est également un axe important pour contribuer à améliorer la qualité des eaux et fournir à cette filière des pistes de diversification.

Enfin, un point sur les ports, qui est aussi un axe important de travail, avec deux points principaux : adapter les ports à la décarbonation du maritime et répondre au défi éolien en mer, notamment du flottant. L'administration centrale en lien avec les représentants des professionnels travaille à l'élaboration d'une feuille de route, pour préparer au mieux cet enjeu. L'enjeu est de capter la valeur ajoutée qu'ont les territoires. Enfin, la sécurité maritime et la sécurité du transport maritime sont un enjeu majeur.

**Mme MATHIEU.**- Pour accompagner le déploiement des activités existantes ou nouvelles tout en veillant à la protection des milieux, la planification s'appuie nécessairement sur les outils de protection que sont les aires marines protégées. Dans ce cadre, le développement de la protection forte fait partie de nos politiques locales. Elles fonctionnent comme un label, qui vient mettre l'ambition portée dans les différents cadres de protection existants. Cette protection forte s'inscrit pleinement dans l'esprit qu'a préservé la politique française de protection du milieu, c'est-à-dire le refus de la mise sous cloche et la condition de préserver de manière pérenne certains milieux dans lesquels l'humain a sa place. Bien sûr, la protection forte va apporter un niveau de protection supérieur à celui qui est assuré par les aires protégées standards. C'est parce qu'elles sont inscrites comme une zone dans lesquelles les pressions engendrées par les activités humaines, susceptibles de mettre en échec la programmation des enjeux écologiques, sont absentes, évitées, supprimées ou fortement réduites, de manière pérenne et contrôlée.

Toutefois, la protection des enjeux écologiques d'importance, qui présentent une valeur patrimoniale particulière, a vocation à s'étendre partout. Elle repose sur une approche fine, scientifique, d'analyse au cas par cas, de la

sensibilité des enjeux écologiques que l'on cherche à préserver, aux pressions exercées par les activités humaines en présence dans la zone considérée. C'est donc un exercice très précis et rigoureux de cas par cas, et non une approche d'exclusion par principe. Ainsi, aucune activité n'est identifiée comme incompatible avec la protection forte, à l'exception des activités d'extraction de matériaux, pour lesquelles nous considérons que, quelle que soit la configuration, l'impact est trop important pour être compatible avec cette planification.

Cet exercice devra permettre d'identifier pour chaque façade, les secteurs à haute valeur écologique et des activités susceptibles d'être immanquablement complémentaires. À l'échelle nationale, des objectifs de 30 % de protection et de 10 % de protection forte ont été fixés. Ces objectifs sont inscrits dans la loi et s'entendent, terre et mer confondus. L'exercice de planification qui nous occupe aujourd'hui repose sur l'atteinte des cibles que vous voyez à l'écran, cibles qui ont été définies de manière à refléter les contraintes et les capacités qui leur sont spécifiques.

Pour la Méditerranée, nous avons un objectif de 5 % de la surface des eaux de la façade, fixé par le Président de la République à l'occasion du congrès de l'UICN de 2021, à Marseille. Le GT dédié du CMF Méditerranée y travaille.

**M. LAURENT**.- Bonjour à tous, Matthieu Laurent, de la Direction Générale de l'Énergie et du Climat. Je vais revenir rapidement sur les aspects et les points forts qui traitent de la stratégie qui sera mise en œuvre par l'État.

Un premier point sur pourquoi nous faisons de l'éolien en mer aujourd'hui. Aujourd'hui, si nous devons faire une analyse des besoins pour atteindre la neutralité carbone, il faut que nous divisons par deux notre consommation d'énergie, et là, nous parlons notamment de toutes les énergies fossiles que nous utilisons chaque jour, et pour cela, il faut convertir une partie de ces besoins énergétiques en besoins électriques. Nous allons passer d'une énergie fossile à une énergie électrique. Cela implique forcément, même s'il y a de la sobriété, même si beaucoup d'efforts sont faits par l'ensemble des acteurs, une augmentation de la consommation de l'électricité à horizon 2050, avec une augmentation de plus de 35 % qui a été annoncée et elle sera peut-être excédée. Il est absolument nécessaire, dans les années à venir, d'augmenter nos capacités de production d'électricité, sans cela notre système électrique ne boucle pas. Ou alors, il faudrait une pause sur notre objectif carbone, sur ce dont nous sommes collectivement convaincus d'avoir besoin.

L'éolien en mer permet d'apporter une source de production

d'électricité qui est décarbonée, avec des facteurs de charge qui sont élevés, qui viennent aussi en complément des autres moyens de production d'électricité, des renouvelables et du nucléaire. Ces travaux et les premiers objectifs sont en partie issus de l'étude « Futurs énergétiques 2050 », qui avait esquissé différents scénarios, à horizon 2050, avec une part de l'éolien en mer qui se situe entre 22 et 62 GW. À partir de ces travaux, lors du discours de Belfort, le Président de la République avait annoncé un objectif de 40 GW éoliens à horizon 2050, avec un passage intermédiaire en 2035. Il faut noter que ces travaux continuent. Aujourd'hui, il semble qu'avec ces chiffres-là, le système électrique ne boucle pas, et que nous commencerons à avoir des problèmes dès 2030, dès 2040. À ce titre, vous l'aurez peut-être vu dans les documents qui ont été publiés par le MTE, un objectif de 45 GW serait peut-être plus raisonnable à l'horizon 2050 pour la France.

Tout cela sera décliné éventuellement dans la prochaine programmation Énergie Climat.

L'objectif de l'exercice de planification qui nous intéresse aujourd'hui est d'établir une cartographie des zones prioritaires de développement des projets en mer, qui seraient attribuées dans les dix ans suivant la mise en place de cette cartographie. Et donc, en particulier, de la nécessité de trouver des zones qui pourraient accueillir 15,5 GW. Ensuite, il y aura encore 14 GW à positionner pour atteindre ces 40 GW à horizon 2050.

Aujourd'hui, les premiers parcs éoliens français en mer se trouvent à Fécamp, à Saint-Brieuc, ainsi qu'à Saint-Nazaire. Nous avons uniquement identifié 10 GW d'éolien en mer, et donc il nous manque à minima 30 GW. Un point qui est très important est que nous pouvons avoir cet objectif en tête de 2050, qui est lisible, mais il faut vraiment que nous gardions en tête cet objectif intermédiaire de 18 GW en 2035, et ne pas dire que nous aurons toujours le temps de le rattraper plus tard. C'est un point que nous devons avoir en tête collectivement. Pour accompagner cet exercice de planification, l'État a envoyé un courrier à destination de tous les préfets coordonnateurs de façade il y a quelques semaines, qui spécifiait en particulier les objectifs de fourchette d'éolien en mer qui seraient développés sur chacune des façades. Ce sont des hypothèses de travail, sur lesquelles les services de l'État sont amenés à travailler. En ce qui nous concerne sur la Méditerranée, les objectifs qui ont été travaillés, sur certaines hypothèses sur lesquelles je reviendrai juste après, sont entre 3 et 4,5 GW. Donc 1 GW d'extension, un des deux premiers projets, qui serait attribué dans les 10 ans sur la cartographie pour mener à terme, à l'horizon 2050, entre 4 et 7,5 GW d'éolien en mer, qui seraient installés sur la façade. Ces fourchettes ont été établies au terme d'études potentielles menées

par l'État. Je pourrais développer certaines hypothèses si vous le souhaitez.

Les zones qui étaient accessibles sont celles qui sont un au-dessus de la bathymétrie de 100 mètres. Au delà, il n'est pas possible d'installer un poste électrique en mer, flottant, et RTE dit que ce sera une technologie accessible à partir de 2035. Finalement, nous sommes relativement bornés, en particulier sur la façade sud-atlantique, en ce qui concerne le potentiel éolien. En termes de normes, nous pourrions essentiellement développer de l'éolien posé, et c'est la façade NAMO qui prendra le gros de l'effort en sortie de planification, avec des objectifs, à terme, autour de 17 GW.

Concernant la Méditerranée, vous savez que le potentiel de l'éolien flottant est situé essentiellement dans le golfe du Lion, un espace contraint et soumis à de fortes pressions. Si nous appliquons les mêmes ratios que sur les autres façades, nous arrivons à un potentiel qui est moindre, qui pourra tout à fait être rediscuté dans un second temps, si nous nous rendons compte que nous pourrions peut-être aller au-delà des objectifs, un jour. Les hypothèses de travail de cette étude ne nous invitaient pas à être optimistes et à dire que nous pourrions toujours aller plus loin, que nous pourrions toujours aller ailleurs. Encore une fois, ce sont des hypothèses qu'il faudra retravailler dans dix ans, si la technologie que nous avons maintenant évolue. Je vous invite vraiment à vous focaliser sur cet objectif à horizon plus dix ans, entre 3 et 4,5 GW.

Merci pour votre attention. Nous sommes ouverts à des questions si vous le souhaitez.

**M. BOIDEVEZI.**- Je voulais juste faire un petit commentaire, parce que ce n'est pas toujours très explicite à la lecture des documents. L'objectif à dix ans n'inclut pas l'AO6, c'est-à-dire que c'est ce qu'il faut en faire en plus de l'AO6 actuelle. En revanche, l'objectif 2050 inclut tout.

**M. INDJIRDJIAN.**- Juste pour être sûr : trois plus quatre, si nous prenons les hypothèses basses, à l'horizon 2050, toutes les capacités à dix ans sont incluses dans les capacités à 2050.

**M. LAURENT.**- Les capacités à dix ans plus l'AO6 sont incluses dans les capacités à 2050. L'AO6, c'est 0,5 GW.

**M. MANAS.**- J'avais une remarque sur le fait que la fourchette basse me paraît vraiment basse pour nos capacités Occitanie. Monsieur Madrolle voudra peut-être s'exprimer. Je sais que nous partageons le même constat. D'ailleurs, le Président Muselier a fait remonter l'information. Parce que dans notre SRADDET, nous avons déjà indiqué 3 GW, sans prendre en compte ce qui est déjà prévu, les deux fois 250, plus l'extension. La fourchette haute nous

paraîtrait relativement bien équilibrée. C'était le message. D'ailleurs, nous allons avoir une consultation générale entre les Régions, pas qu'avec la Bretagne, mais avec les Pays de Loire, l'Aquitaine, pour essayer de se concerter dessus.

**M. MADROLLE.**- Je voudrais d'abord vous remercier pour votre implication. Je voulais également remercier l'Amiral et Éric Levert de la fluidité avec laquelle les travaux sont menés, sous le couvert du Préfet. Parce que la question maritime, sur cette façade méditerranéenne, de la Camargue à Monaco, est parfois compliquée. Nous avons eu à gérer un événement un peu compliqué, avec une piste de danse en plein air. Pour le travail qui a été mené dans la fluidité, le respect des acteurs qui ont contribué à œuvrer vis-à-vis de ça, je voulais vraiment remercier, au nom du Président Monsieur Muselier, le Préfet et le travail de coordination qu'il a mené. Les sujets que nous portons ne sont pas évidents. Nous découvrons tous les jours que la mer est un espace où il y a des intérêts divers et qui ne vont pas forcément toujours dans le sens de ce que veut l'État. Le fait qu'il y ait une coordination globale nous permet aussi de travailler avec fluidité.

Concernant la question posée, effectivement, la question de la fourchette haute pour la région est nécessaire. Nous avons entendu les annonces réfléchies du Président de la République concernant les EMR, l'histoire dira peut-être comment c'est arrivé dans la tête de notre président après mûre réflexion. En tout cas, je pense qu'il est important que localement, et avec ces résultats, nous fixions l'excellence en matière d'éolien. Nous y croyons. Je sais que dans les services de l'État, certains peuvent avoir des doutes sur notre capacité à créer ces espaces. Nous y croyons. Carole Delga comme Renaud Muselier croient aux milieux marins, et il faut au maximum tendre à l'excellence et porter le travail qui est le vôtre au plus haut. Ne nous laissez pas tomber vis-à-vis de ça. Les régions sont prêtes à assumer leur part du travail. L'État doit nous appuyer et viser le plus haut possible pour que nous ayons ce mix énergétique nécessaire pour pouvoir continuer l'industrialisation nécessaire en matière d'emplois dans nos différentes régions, mais également, cet équilibre entre développement économique sur le territoire et protection de l'environnement.

**M. BONHOMME.**- Je suis de la commission spécialisée dans les conseils scientifiques correspondants. Tout à l'heure, je rapporterai sur les travaux de cette commission. Je pensais que ce serait le moment où nous aurions une discussion, mais je vois qu'elle est bien démarrée. Ayant entendu ce que je viens d'entendre, je me sens obligé de prendre la parole, pour dire que tout ceci est dans un contexte qui n'est pas forcément discuté

correctement au niveau démocratique, de plafonnement relativement haut de nos besoins, que l'énergie, ce sont des vases communicants entre le nucléaire, le photovoltaïque et l'éolien, et que le niveau final détermine les besoins locaux. Et ça, ce n'est quasiment jamais discuté. C'est discuté en silo. Or, 5 GW correspondent approximativement à cinq tranches nucléaires, et occupent plusieurs centaines de kilomètres carrés. En plus, l'éolien est quelque chose qui n'est pas décarboné. Plus il est loin en mer, plus il est coûteux en termes de carbone, parce qu'il faut envoyer de gros bateaux pour s'en occuper, ce qui est probablement une situation intéressante, mais il y a des impacts, et il est évident de la part d'un certain nombre de personnes que les choix énergétiques globaux faits au niveau de la nation à horizon 2035 ou 2050 sont ceux que tout un chacun pourrait souhaiter en fonction des objectifs de zéro artificialisation, de zéro perte de biodiversité, de sobriété, etc.

Je veux parler en plus de l'effet rebond, pour l'électricité. 30 millions de voitures électriques, cela fait des gens qui peuvent prendre beaucoup la voiture en se disant que c'est très bien, puisque c'est décarboné.

**M. MIRMAND.**- Merci pour votre intervention. Vous avez effectivement anticipé le débat. Je me permets de développer par rapport à cette question de l'éolien, la question de l'éolien flottant. J'ai une question, dans le prolongement de votre intervention. Pourquoi y a-t-il des crénelages successifs de puissance annoncée, envisagée, en ce qui concerne l'éolien flottant ? Les industriels ont besoin de stabilité dans les investissements. Les collectivités territoriales s'inscrivent dans une démarche dynamique. Vous disiez que nous avons des ambitions extrêmement fortes. Pourquoi ne pas aller tout de suite à l'objectif final, en termes d'objectif de cette planification des investissements éoliens sur la façade méditerranéenne ?

**M. LAURENT.**- Sur les autres façades, c'est un point que nous pouvons écarter assez rapidement, c'est essentiellement dû à la disponibilité du poste flottant. Soit nous saturons, soit nous attendons, et il faut que nous fassions attention à la façade NAMO, que nous fassions un objectif sous les 10 et jusqu'à 25 GW d'éolien en mer. Dans un deuxième temps, c'est vraiment la façade NAMO qui portera l'essentiel de l'effort, et en tout cas à horizon de dix ans. Il y a aussi une recherche et un certain équilibre entre les différentes façades.

Il y a aussi un équilibre autour de la question du prix, avec l'éolien flottant, qui est une technologie un peu plus coûteuse que l'éolien fixe. L'essentiel du potentiel sera en éolien posé. Le dernier appel d'offres est attribué à un tarif au-dessus de 44 € du MW. Alors qu'aujourd'hui, nous avons

un objectif de 110 € du MW. Cela a vocation à baisser. Nous savons que pour les projets qui seront attribués à partir de 2030, a priori, il y aura cette convergence avec l'éolien posé. C'est aussi quelque chose que nous attendons. La filière de l'éolien reste à créer. Nous allons pouvoir bénéficier de la filière de l'éolien posé : intervention des turbines sur certains composants. Alors qu'aujourd'hui, nous mettons près d'un an pour construire un flotteur, il apparaît envisageable de passer, en quelques années, d'un flotteur par an à un flotteur par semaine. Je pense qu'il y a aussi un besoin de prendre en compte cette montée en puissance de l'outil industriel.

**M. MIRMAND.**- Nous sommes dans un processus d'industrialisation. Pour faire du prototypage dès 2050, nous avons intérêt à poser les jalons. Afin de permettre de donner cette programmation, de s'occuper du secteur et qui puisse permettre d'inscrire cette stratégie dans la durée, et de réaliser les investissements correspondants.

**M. LAURENT** - C'était aussi l'objet d'avoir des objectifs à plus de dix ans et à 2050. Le problème, c'est qu'il n'y a pas de visibilité sur le long terme. Le fait qu'il y ait une augmentation de puissance envisagée entre 2033, 2040 et 2050, montre que les ambitions sont encore là, et comme je vous l'ai dit tout à l'heure, nous n'allons pas partir sur une hypothèse de 40 GW, mais ce sera peut-être plus, pour répondre à la demande. Les simulations de RTE changent très régulièrement. Nous sommes en train de comprendre ce que veut dire électrifier une économie. L'objectif de ces fourchettes est de donner de la visibilité.

**M. MIRMAND.**- Je me permets de rappeler que les chiffres qui ont été donnés lors du discours officiel du Président de la République sont un besoin de 5 GW supplémentaires pour les seuls besoins industriels prévus autour de Fos-sur-Mer. C'est doublement la puissance aujourd'hui disponible sur l'ensemble de la région.

**M. MONIOT.**- Ce n'est pas une question, mais plutôt une réflexion. Je suis du Syndicat des Énergies Renouvelables et France Énergie Éolienne. Sur l'horizon à dix ans, nous pensons qu'il est bien d'attribuer assez rapidement des capacités à un certain nombre d'opérateurs, pour susciter des investissements, dans la foulée de son extension, donc d'avoir une certaine continuité industrielle. Par contre, sur l'horizon 2050 nous pensons qu'il faut viser plus haut. En particulier le 4 GW pour 2050 nous inquiète. Comme cela a été dit, il est inférieur à la somme des objectifs des deux régions cumulées, l'Occitanie et Sud. Nous pensons plutôt que le potentiel dans le golfe du Lion est de 9 à 10 GW, ce qui n'occuperait qu'environ 1 000 km<sup>2</sup>. Nous pensons que

cet équilibre entre les façades est nécessaire aussi d'un point de vue électrique, puisque la Méditerranée a des vents qui sont décorrélés des autres façades.

**M. MADROLLE**- Pour continuer dans la ligne de ce que disait le Préfet Mirmand, nous étions à Nantes avec un certain nombre d'entre nous, et nous avons parlé de la question de la concurrence. Il faut que vous preniez conscience que nous sommes dans une guerre économique. Déjà, nous nous faisons avoir sur la question du photovoltaïque, et heureusement qu'aujourd'hui nous arrivons à revenir, avec l'installation de carbone, à une filière globale, mais quand je vois l'ensemble des pays qui s'intéressent à l'éolien flottant et les moyens qui sont mis par des pays qui ne sont pas forcément des pays partenaires de la France au niveau économique, nous sommes dans une question de temps, donc il faut sécuriser la filière industrielle. Nous ne pouvons pas avoir, dans nos régions, la volonté d'accompagner la réindustrialisation si au niveau industriel il n'y a pas une sécurisation des commandes de l'État. Je suis un peu lourd et un peu insistant, mais je l'ai dit et le Président de la République l'a repris, il faut, quand la décision politique est prise, que l'administration aille vite. Je suis de ceux qui sont favorables au débat public, et vu où je suis assis je ne vais pas dire l'inverse, mais au niveau des normes et des réglementations, s'il vous plaît, accélérez les choses. Nous ne voulons pas nous retrouver encore les mauvais élèves de l'Europe et se faire avoir sur le marché et les économies que nous pouvons générer autour de l'éolien flottant.

**M. LAURENT** - Ces éléments apportent des réponses. Je pense que nous avons entendu le message sur les régions Occitanie et Provence Alpes Côte d'Azur. Cela pourra être débattu.

Deuxièmement, sur l'aspect industriel, l'État a quand même mis en œuvre des moyens conséquents pour accompagner cette filière sur le package industrialisation . Nous en sommes déjà à 300 M€ fléchés vers ces différentes applications. Ce sont peut-être des montants qui ont vocation à augmenter, si nous nous rendons compte que le besoin est fort. Quand nous regardons ce qu'il se passe autour de nous, l'Italie a aussi du mal à avoir des outils législatifs pour les projets éoliens en mer qui peuvent aller chercher une connexion, ensuite peut-être sécuriser un tarif, etc. En Espagne, ils ont tout juste des zones de développement de l'éolien en mer qui sont sorties de plans il y a quelques mois. Nous ne sommes pas encore les mauvais élèves, mais nous faisons le maximum pour des activités à horizon 2050.

J'entends bien le message industriel sur la nécessité d'éventuellement réviser ces fourchettes. La somme de ces fourchettes fait tout juste 40 GW, parce que nous nous sommes dit que c'était le plancher. Si

nous montons à 45 GW, cela veut dire que nous pourrions distribuer l'effort. Bien noté le point.

**M. MIRMAND.**- Dernière question peut-être, parce que ce sujet de l'éolien en mer sera traité dans quelques minutes dans notre ordre du jour.

**M. SERAZIN.**- Bonjour, je suis du Comité régional des Pêches. Je voulais vous faire remonter les vives inquiétudes des marins pêcheurs professionnels par rapport aux superficies annoncées. Ils se demandent où ils vont pouvoir continuer à travailler, que ce soit sur les chalutiers, mais également sur les palangriers, qui sont les deux activités les plus structurantes en Occitanie. Il y a un risque d'effondrement économique et social de toute la filiale.

**M. GUIRAL** – Je suis de FNE LR. Est-ce que nous avons une idée assez précise de la longévité de ces infrastructures flottantes ? Sont-elles comparables aux fixes ? Est-ce que dans toutes ces programmations, sur la durée 2050, il n'y aura peut-être pas nécessité de renouveler celles qui ne vont pas être les premières créées ?

**M. LAURENT.**- Sur cet aspect-là, si nous regardons un retour d'expérience, nous pensons que ces fermes pourront être en mer entre 35 et 40 ans. Dans tous nos cahiers des charges, nous avons des objectifs assez forts de recyclabilité de l'ensemble des matériaux, évidemment des électroaimants et de l'ensemble de la structuration béton. Pour revenir sur l'aspect décarbonation, nous avons aussi des objectifs sur des conduits carbone maximaux, en phase d'opération sur une échelle de cinq ans, pour privilégier l'utilisation de bateaux qui sont faiblement émetteurs. Nous essayons de traiter l'ensemble du cycle de vie de la ferme, en minimisant au global les émissions.

**M. MIRMAND.**- Merci beaucoup. La parole est à Monsieur Augagneur, pour évoquer les conditions du déroulement sous l'égide de la CNDP.

**M. AUGAGNEUR.**- Monsieur le Préfet de région, Amiral, bonjour à toutes et à tous. Je suis Florent Augagneur, la personne qui va présider les débats publics sur les quatre façades maritimes. Je vous remercie de votre invitation, Monsieur le Préfet, Amiral, parce que pour nous il est extrêmement important de vous rencontrer aujourd'hui. Comme cela a été dit juste avant, je souhaite réitérer que l'on souhaite vraiment se coordonner avec vous, collectivement, c'est-à-dire le CMF, et puis aussi se coordonner individuellement, avec les différents acteurs en présence, afin que les débats publics qui vont se dérouler à partir de l'automne, pendant la phase de préparation, soient au mieux coordonnés avec vous, parce que nous souhaitons

aussi, et peut-être avant tout d'ailleurs, qu'ils puissent vous être utiles à chacune et à chacun. Je vais rester très général aujourd'hui, parce que nous sommes au tout début de la phase de préparation des débats publics. Je ne vais pas vous dire aujourd'hui comment ces débats publics vont être organisés. Je veux vraiment que nous vous associions dans la préparation même de ces débats, dans la conception des choses. Peut-être, rappeler un certain nombre d'éléments, le cadre dans lequel ces débats publics vont arriver.

Je m'excuse d'avance si certains d'entre vous connaissent très bien ce que je vais dire, le fait qu'il y a eu un débat public il y a très peu de temps, certaines connaissent très bien le débat public, comment cela fonctionne et sa logique.

Je vais rappeler ce qu'est la procédure de débat public, le cadre juridique dans lequel cela s'insère. Peut-être aussi un petit mot sur la CNDP, parce que tout le monde malheureusement ne connaît pas encore la Commission Nationale du Débat Public, et les particularités de ce ou de ces débats, puisqu'il va y en avoir quatre, même s'ils ont vocation à être en grande partie mutualisés. D'ailleurs, cela va être un de mes rôles, avec une autre collègue, Caroline Werkoff ici présente, de les coordonner. Pour ce qui concerne mes collègues, je vais les présenter dans un instant.

Sur le cadre juridique dans lequel tout cela s'insère, de manière brève, juste pour rappel : le Débat Public est une procédure encadrée par la loi, qui a vocation à permettre l'exercice d'un droit constitutionnel, de toute personne, qui a le droit de participer aux décisions, à l'élaboration des décisions et d'accéder à la formation. Le cadre du débat est défini par le législateur, dans le Code de l'environnement. Lorsqu'il s'agit d'un plan et programme, le législateur souhaite que ce soient les objectifs et les principales orientations du plan programme qui soient discutés, ainsi que le contexte dans lequel ce plan programme s'insère, le contexte socioéconomique et également le contexte environnemental.

La procédure du Débat Public est une procédure encadrée par la loi. Quatre temps dans un Débat Public, très simple : la préparation, le débat (la phase d'échanges), la phase de restitution et la phase de décision. Ces quatre phases sont encadrées par loi. Nous sommes actuellement dans la première phase. Évidemment, ce qu'il y a de plus visible est le déroulé du débat, c'est-à-dire le moment où le débat aura lieu. En revanche, les phases les plus importantes sont celles qui se passent avant et après ; avant, parce que c'est à ce moment-là, avant le débat, que nous devons concevoir - et je dis « nous », c'est collectivement - la meilleure façon de poser le débat, la meilleure façon

de concevoir les modalités de ce débat – quel type d'événement, quelle méthode. Tout cela doit être conçu en amont du débat public. C'est extrêmement important parce que cela va déterminer le déroulé du débat et l'utilité même du débat. L'autre phase importante est aussi ce qu'il se passe après, puisque c'est là où nous raccrochons à la décision, où les différents publics pourront mesurer l'utilité des débats, c'est-à-dire mesurer ce qui est repris et ce qui n'est pas repris.

Dans la phase de préparation, la CNDP a trois rôles principaux : d'abord, nous allons fixer le calendrier. Tout cela serait fait à la rentrée, en septembre ou octobre. Pour l'instant, il est trop tôt pour dire quelles sont les dates exactes du Débat Public. En revanche, un calendrier prévisionnel a été proposé par le gouvernement, avec un débat public qui commencerait à l'automne et se terminerait à l'hiver, au début du printemps. Ensuite, nous allons décider collectivement des modalités du débat : quels types d'événements, comment tout ça sera mis en place, quelles sont les questions qui sont posées. Et enfin, nous allons valider le dossier du maître d'ouvrage. Ce n'est pas nous qui l'écrirons, c'est la responsabilité du porteur du projet, en l'occurrence les trois ministres. Nous, ce que nous allons faire, c'est que nous allons valider sa complétude et son accessibilité.

J'ajoute juste un point sur le fait que toutes les phases de débat public sont encadrées par la loi en termes de délai. Le déroulé du débat en lui-même sera de six mois maximum. La phase de restitution, c'est-à-dire la phase où nous dirons : « voilà ce qu'ont dit les publics » durera deux mois maximum, et s'ouvrira enfin une phase de trois mois qui correspond à la phase de décision, que nous appelons dans le jargon la phase de reddition des comptes, c'est-à-dire le moment où les décideurs justifieront leur décision au regard de ce qui a été dit dans le débat ou dans les débats, en l'occurrence.

La CNDP est une autorité administrative indépendante. Nous représentons l'État, mais nous ne sommes pas dans la hiérarchie gouvernementale. Notre rôle, notre raison d'être est de veiller au respect, aux droits de toute personne, vos droits à toutes et tous d'être associés à l'élaboration des décisions et d'accéder à l'ensemble de l'information. Pour cela, nous avons quatre missions phares : nous sommes garants du droit à l'information, nous veillons à ce que l'information soit transparente, accessible, plurielle, intelligible. Nous veillons à son contenu et à sa transparence. Ensuite, nous organisons la délibération, c'est le moment du débat public, le moment des échanges d'arguments entre les publics et les décideurs.

Ensuite, nous restituons la parole publique. C'est-à-dire que nous

donnerons à voir ce qui a été dit, l'ensemble des arguments échangés, des propositions formulées par les publics, et ensuite nous organisons la reddition des comptes, le moment de réponse des décideurs. Nous ne donnerons jamais notre avis sur le fond du sujet traité. Notre rôle n'est pas de donner notre avis, mais de défendre la prise en compte de l'avis des autres, de tout le monde. Nous resterons parfaitement en retrait sur ce point.

Le débat public sur la planification maritime – nous l'avons mis au singulier, mais nous aurions pu le mettre au pluriel, les débats publics sur la planification maritime – : six petits points concernant ces débats publics. Nous avons été saisis conjointement par les trois ministres concernés, les ministres de l'Énergie, de la Mer et de l'Environnement, sur à la fois la mise à jour du premier document stratégique de façade, les objectifs de développement d'énergies marines et d'éolien notamment et des ouvrages de raccordement, dont ils nous ont aussi saisis. C'est une saisine avec RTE.

C'est le premier grand débat de planification maritime. Pour nous, c'est une bonne nouvelle, puisque c'est un des anciens débats des débats publics depuis 2010, puisque depuis, nous avons fait quinze débats publics sur des projets d'éolien en mer, qui ont tous conclu de la même façon, et c'étaient aussi les conclusions du débat public présidé par Etienne Ballan, qui est ici présent. C'est-à-dire que le public souhaite avoir une vision d'ensemble, une vision de planification et voir dans quel cadre ces projets s'insèrent, sur le territoire et dans le temps. Donc, un grand premier débat de planification maritime qui est une bonne nouvelle pour nous. Compte tenu de l'ensemble des sujets qui devront être traités par ces débats publics et qui sont extrêmement nombreux, je rappelle qu'ils réuniront toutes les façades maritimes en même temps. Le législateur a posé d'emblée que ces débats publics pourront durer jusqu'à six mois. Six mois, c'est le plafond, en termes de durée. En revanche, en principe, dans le cadre actuel de la législation, il n'y aura plus de saisine de la CNDP, projet de parc par projet de parc. C'est-à-dire que les futurs parcs éoliens en mer ne passeront plus par des phases de participation du public garanties par la CNDP.

Quatre débats publics, puisqu'il y a quatre façades maritimes. En revanche, la volonté que nous avons politiquement, que l'État avait, que la CNDP avait, que le public a, que nous avons tous, est de les coordonner au maximum, de les mutualiser en partie, afin de pouvoir traiter à un niveau commun les enjeux communs, afin de pouvoir traiter aussi des thématiques et des enjeux qui concernent des sujets entre deux façades maritimes et également quatre débats publics pour pouvoir entrer dans la granularité territoriale et celle des enjeux locaux.

Dernier point, la CNDP s'est organisée afin de pouvoir répondre aux enjeux présentés aux slides précédents. Elle a la particularité d'avoir quatre débats publics, et en même temps des débats publics sur des échelles extrêmement différentes, et de pouvoir traiter des enjeux à toutes les échelles. Nous avons quatre commissions particulières, puisqu'il y aura quatre débats. Un certain nombre d'entre nous sont communs aux quatre commissions particulières : Caroline Werkoff ici présente est comme nous aux quatre façades, moi-même j'aurai aussi des débats sur les quatre façades, Francis Beaucire est aussi membre des quatre commissions particulières, et ici en Méditerranée, la responsabilité du débat repose en partie sur le délégué de région de la CNDP, Etienne Ballan, que la plupart d'entre vous connaissent déjà, qui a présidé le débat public sur l'AO6 il y a quelques temps, et sur un secrétariat général dirigé par Sébastien Fourmy, ici présent. La particularité de Sébastien Fourmy est qu'il coordonne l'ensemble du débat. Nous aurions presque pu dire que les débats publics sont coordonnés depuis ici, en Méditerranée.

Peut-être un dernier point. Comme je vous l'ai dit, le calendrier n'est pas encore fixé, même s'il restera sensiblement le calendrier prévisionnel qui vous a été présenté. Il nous reste un petit temps pour préparer le débat public. C'est à la fois extrêmement long et extrêmement court, puisqu'il s'agit juste de quelques mois, voire de quelques semaines. Mais un petit temps dans lequel nous souhaitons nous articuler avec vous, au mieux, pour concevoir ce débat public sur cette façade, afin qu'il puisse éclairer l'ensemble des travaux que vous effectuez et que vous allez continuer à effectuer, comment il peut vous alimenter, comment aussi les travaux que vous allez continuer de faire peuvent être portés à la connaissance du public.

Tous ces éléments, nous devons les déterminer ensemble. Nous vous avons mis une adresse mail : [contactdsf@debat-cndp.fr](mailto:contactdsf@debat-cndp.fr). N'hésitez pas à nous écrire. Nous sommes déjà en lien avec la plupart d'entre vous. Ceux que nous n'avons pas encore contactés, nous allons le faire. Nous souhaitons aussi travailler avec la Commission permanente. La Présidente n'est pas là aujourd'hui, mais ce lien va être effectué.

Voilà pour mes propos assez généraux. J'espère ne pas avoir été trop long. Je vous remercie pour votre attention.

**M. MIRMAND.**- Merci. Est-ce qu'il y a dans la salle -sans vouloir anticiper le fond du débat, nous y reviendrons tout à l'heure- des questions ?

**M. AUGAGNEUR.**- Et sinon, n'hésitez pas à nous écrire, nous ferons des entretiens avec toutes celles et ceux qui le souhaitent.

**M. MIRMAND.**- Merci pour la clarté de vos propos. Je vous propose de passer au point 3 de l'ordre du jour.

### **3 - Examen des propositions sur l'encadrement des pêches du Corb et du Mérou**

**M. MIRMAND.**- Vous savez que des arrêtés préfectoraux visent à protéger les espèces les plus fragiles de notre Méditerranée. Cette réglementation a permis à ces deux espèces de progresser et de cesser de décliner. Pour autant, leur présence sur le littoral n'est pas suffisamment abondante. C'est la raison pour laquelle nous voulons vous interroger sur la pérennisation ou à l'inverse la fin de ces mesures de protection. Pour nous en convaincre, je laisse la parole au coordinateur de l'Office français de la biodiversité.

**M. HANSEN.**- Merci, Monsieur le Préfet. Dans le premier rôle de coordinateur, je vais enfoncer quelques portes ouvertes, avec des éléments de connaissance de ces espèces, qui sont des espèces patrimoniales, emblématiques de la Méditerranée, avec des caractéristiques écologiques, socioéconomiques, qui sont en cours. Ce sont des espèces qui sont longévives, avec une durée de vie longue, une maturité sexuelle tardive, une croissance et une dynamique de reproduction lentes.

Ces espèces revêtent une forte attractivité pour la pêche, aussi bien professionnelle que de loisir. Ce sont des espèces menacées, fragiles, protégées au titre de plusieurs conventions et réglementations, notamment européennes.

En 1970, nous avons constaté un très fort déclin de ces espèces, un peu partout. L'observation était limitée à quelques zones marines protégées. En 1980, en Corse, nous voyons apparaître les premières mesures de réglementations, avec une interdiction pour la pêche de loisir. Enfin, à partir de 1993, sur le continent, il y a également eu des mesures de protection pour la pêche de loisir et la pêche professionnelle, jusqu'en 2013, où il y a eu une prolongation de ce moratoire. Non plus de cinq ans, mais de dix ans, pour la pêche de loisir et la pêche professionnelle. Pour la Corse également, il y a eu une prolongation à hauteur de dix ans pour la pêche de loisir, et en 2013-2015, il y a eu, et aujourd'hui encore, un moratoire de cinq ans pour le Corb.

Un certain nombre d'organismes ont travaillé sur cette espèce et y travaillent toujours. Il y a eu un certain nombre de commissions spécialisées qui ont été mises en place et qui aujourd'hui sont quand même un peu moins actives. Mais la DIRM et l'OFB ont continué de travailler sur cette espèce. L'idée

est de savoir où nous en étions, où en était l'État, plutôt, sur les populations de Corbs et de Mérous. Nous avons mis en place un programme de suivi, qui a duré de 2015 à 2022, avec des zones bien identifiées, sur lesquelles nous avons, en concertation avec les acteurs, mis en place des mesures de suivi. Au total, il y a eu 18 sites témoins favorables, en dehors des zones de protection renforcée, 400 heures de plongée, car il y a eu aussi une forte participation des clubs de plongée, 10 hectares de surface prospectée, donc au total 119 missions.

Sachant que le Mérou est surtout une espèce de faible profondeur. Les observations ont été faites de 0 à 35 mètres.

Les résultats de ce suivi ont démontré que le Mérou et le Corb étaient en progression. Sur les 18 sites favorables échantillonnés, entre 1 et 34 Mérous bruns ont été observés par plongée. Seuls 4 sites présentaient une présence de plus de 12 Mérous. La même tendance a été constatée pour le Corb, de 0 à 42 corbs, mais il y a très rarement 42 corbs, puisque seulement deux sites présentaient plus de 12 corbs.

Quand on voit ces résultats, on se réjouit, on se dit qu'on a atteint les objectifs puisque la population augmente. Oui, elle augmente par rapport à nos premiers suivis, mais pour autant, c'est une ressource encore limitée, et malgré trente ans de protection et plus de quarante années en Corse, on s'aperçoit que le stock est encore fragile. Il est important de ne pas ralentir cette longue dynamique positive pour les augmentations d'effectifs, et donc que les stocks soient en bon état de conservation. Il est vraiment important de suivre l'évolution de ces populations. La proposition qui est faite est de maintenir la réglementation actuelle sur le Mérou, en y ajoutant le Mérou Blanc, qui est également présent, c'est-à-dire un moratoire de dix ans, et renforcer la protection du Corb, de manière à passer de cinq à dix ans. Il y a un certain nombre d'arguments, dont bien sûr un argument financier, qui n'a pas eu beaucoup d'impact sur notre choix, choix évidemment basé sur les enjeux écologiques.

Les suivis démontrent un nombre d'individus de grande taille qui restent relativement faibles en dehors des zones de protection renforcée. Si nous devons faire une comparaison, parce que nous ne connaissons pas suffisamment le Corb, mais en tout cas sur le Vivaneau, une espèce vraiment très proche, nous savons qu'une femelle de 61 cm, donc qui a huit ans, produit autant d'œufs que 212 femelles de 43 cm, qui a cinq ans. Vous voyez l'impact que cela peut avoir sur la dynamique d'une population lorsque nous avons des individus qui n'arrivent pas à de grandes tailles. Merci.

**M. MIRMAND**.- Merci beaucoup. Y a-t-il parmi vous, Mesdames et

Messieurs, des souhaits de prendre la parole ?

**M. RUSSO.**- Je suis président du Comité de Provence FNPSA. Je suis tout à fait d'accord avec vous, mais en l'occurrence, quelque chose me choque. Pourquoi toujours mettre dix ans ? Je pense que si vous mettez cinq ans, ça passera mieux, sachant qu'il y a des prélèvements illégaux qui se font au niveau du Mérou, par certains pêcheurs professionnels. Je vous propose de mettre cinq ans sur le Corb et le Mérou, sachant que les Mérous, quand je mets la tête dans l'eau, il y en a énormément. Des corbs, il y en a toujours eu. Je l'ai signalé à plusieurs reprises. Je suis d'accord pour la protection, pour la restriction de prélèvement pendant la période d'interdiction, sur toutes les espèces. Dix ans, je pense que c'est exagéré.

**M. HANSEN.**- J'entends votre remarque. Je pense néanmoins qu'il est assez raisonnable de penser qu'au bout de cinq ans, la situation ne va pas évoluer aussi rapidement que ce que nous souhaitons. Nous sommes à 30, 40 ans pour la Corse, et nous voyons qu'il y a encore des zones où les Mérous n'ont pas retrouvé les tailles initiales. Sachant que lorsque nous arriverons à la fin du moratoire, nous devons remettre en place un programme d'étude et de suivi, et donc recommencer l'exercice tous les cinq ans. C'est un exercice qui, semble-t-il, n'apporterait pas grand-chose.

**M. BONHOMME.**- Je prends la parole au nom d'un biologiste marin qui met sa tête sous l'eau depuis 45 ans. D'abord, en dehors des zones renforcées, comme vous l'avez dit, c'est sporadique et les Mérous ne vivent pas très longtemps. Dans les zones renforcées, quand on fait le bilan de tous les comptages qui essaient d'extrapoler en étant au large, c'est peut-être un maximum de 15 000 adultes pour tout le littoral continental français, par rapport à plusieurs centaines de milliers de personnes susceptibles de vouloir les attraper. En plus, quand on voit l'histoire, il suffirait de rouvrir la pêche sous-marine pendant un an pour que les plus grosses pièces soient éliminées, parce que ce sont des poissons très faciles à tirer, et nous répartirions à zéro.

Donc, non, Monsieur. Nous ne pouvons pas reprendre ce moratoire tous les cinq ans. Il ne faut pas faire croire aux gens que c'est possible. Tous les dix ans, ça me semble être une très bonne mesure. Ne pensez pas qu'il y a trop de Mérous ou de Corbs, ce sont des poissons qui sont indicateurs de la bonne santé des milieux, et comme on dit en Afrique, quand il y a des lions, c'est qu'il y a des gazelles.

**Mme BELLAN-SANTINI.**- Je vous rappellerai que d'après les dernières données d'océanographie, les eaux se réchauffent également très fortement. Or, les milieux dans lesquels ces poissons vivent sont fortement

altérés. Si, alors que nous avons quelques résultats, j'ai téléphoné à Jean-Georges Harmelin, qui suit depuis le début le Mérou, et il me disait justement que le Mérou était loin d'avoir atteint sa démographie normale. Nous avons des résultats, mais si nous cessons un tant soit peu la pression, compte tenu des circonstances actuelles, au point de vue climatique, nous allons revenir dix ans ou vingt ans en arrière.

**M. PALLARES.**- Bonjour à tous. Je suis président du Parc naturel marin du golfe du Lion. C'est une mesure sage et raisonnable et j'apporte tout mon soutien à cette proposition.

**M. MADROLLE.**- Merci pour tout le travail que vous faites à l'OFB. J'ai une question : comment va la Méditerranée ?

**M. HANSEN.**- Tout le monde suit les différentes études, Madame a parlé de réchauffement climatique, avec des impacts loin d'être négligeables, que nous connaissons à peine. Nous sommes simplement aujourd'hui en train de voir les stigmates, peut-être, de changements qui pourront arriver dans les années à venir. Je suis plutôt contre les avis qui sont toujours sur le côté négatif, en disant que rien ne va, que la Méditerranée est une poubelle. Je pense qu'il faut sortir de ça.

Je pense que la Méditerranée offre aujourd'hui des milieux exceptionnels, mais à condition de pouvoir les préserver. La nature a toujours démontré des capacités de résilience extrêmement importantes, mais pour autant, quand nous arrivons à des niveaux trop bas, nous l'avons vu pour le Thon rouge quelques années en arrière, quand nous pensions que l'espèce pouvait disparaître, nous avons vu qu'avec des mesures de gestion et de protection, l'espèce a vraiment recolonisé. En tout cas, nous la retrouvons partout, en Méditerranée et sur la côte Atlantique.

Je pense que nous ne pouvons plus nous permettre de faire des prélèvements sans réflexion, sans une vraie analyse de la situation. Et la Méditerranée, nous verrons tout à l'heure les bancs de Posidonie, nous avons une diminution importante. Nous avons 10 % de diminution des bancs de Posidonie. C'est une espèce connue des Dinosauriens, qui est le poumon de la Méditerranée. Nous avons une dégradation du milieu. Au travers des arrêtés du préfet maritime, pour limiter les impacts anthropiques, nous allons dans le bon sens. Rien n'est perdu, mais c'est tous ensemble que nous pourrions arriver à éviter un effondrement des populations, tout en sachant que des paramètres extérieurs comme le réchauffement climatique impacteront peut-être bien plus que ce que nous imaginons le milieu. C'est une vraie crainte.

**M. MIRMAND.**- Merci, Monsieur. Si vous êtes d'accord, je vous

propose de passer à l'approbation de cette proposition. Y a-t-il des abstentions ou des votes contre ?

Cette proposition est adoptée à la majorité, avec 1 vote contre.

#### **4 - Mise en œuvre du Plan d'action du DSF**

- **Expérimentation d'un outil de déclaration obligatoire des pêcheurs de loisir et des captures en 2023**
- **Stratégie pour une croisière durable en Méditerranée**

**M. BOIDEVEZI.**- Cela ne fera pas l'objet d'une présentation formelle, néanmoins vous retrouverez cela dans le dossier de séance qui vous a été distribué. Nous allons donc passer directement point 5 de l'ordre du jour, la présentation des travaux des instances, avec trois sujets.

#### **5 - Présentation des travaux des instances (Commission spécialisée emploi formation ; Commission spécialisée éolien flottant ; Groupe de travail zones de protection forte)**

**M. BOIDEVEZI.**- Concernant la partie groupe de travail zones de protection forte, je voulais simplement dire en complément de ce qui a été évoqué, que comme vous le savez, les travaux se basent sur le décret du 10 avril 2022, qui a été présenté lors de la réunion du GT du 8 juin dernier. Je me félicite que cette façade ait pu réunir le groupe de travail, ce qui a permis de préparer de façon efficace ce CMF. Lors de la réunion du GT, ont été évoqués le décret, l'évolution du groupe de travail, puisque nous souhaitons avoir un groupe de travail particulièrement adapté aux travaux que nous allons conduire pour atteindre l'objectif de 5 % de zones de protection labellisées.

À l'issue de ce CMF, nous diffuserons un appel à candidatures pour ce groupe spécialisé dans ce nouveau format et aussi pour les deux autres commissions spécialisées. Donc nous invitons tous les membres qui souhaiteraient participer au groupe de travail ou aux commissions spécialisées à candidater, de façon à pouvoir animer les débats et produire des recommandations.

Je vais rappeler le calendrier qui nous est fixé, avec trois phases d'ici 2027, (2024, 2025 et 2026) pour monter en puissance sur des ZPF. Nous allons reprendre, en nous appuyant sur ce GT, les travaux pour identifier ce qui nous reste à identifier. Aujourd'hui, nous travaillons avec un certain nombre de ZPF : 18 ZPF ont été validées, 17 quasiment validées, pour lesquelles des éléments complémentaires sont en cours de transmission. Nous

commencerons à avoir une couverture cohérente, même si encore très limitée en matière de ZPF dans les zones littorales. Une deuxième phase de travaux va ensuite concerner les eaux littorales. Nous sommes en train de réfléchir aux ZPF plus larges, puisque les 5 % concernent l'ensemble de la zone économique exclusive. Et donc, ils concernent 5 % de la ZEE, et non pas seulement 5 % de la zone territoriale. Donc il faudra ensuite, en lien avec les travaux conduits aujourd'hui sur les zones au large, identifier les ZPF que nous souhaitons pour des raisons environnementales, mais aussi qui répondent aux critères identifiés, plus larges.

Je n'en dirai pas plus à ce stade, puisque les travaux vont se poursuivre et que nous aurons l'occasion de vous en parler ultérieurement. Sans plus attendre, je vais passer la parole à Mme Dumortier, qui va nous faire un point sur les travaux de la commission spécialisée en charge de l'emploi et de la formation aux métiers de la mer, une mission qui est particulièrement importante, puisque comme vous le savez tous, si nous n'avons plus la RH, nous avons beau construire de nouvelles activités, de l'éolien, pêche, etc., nous n'arriverons pas à les faire vivre sans les hommes et les femmes qui participent à ces métiers. Cette commission est particulièrement importante pour pérenniser ces activités.

**Mme DUMORTIER.**- Bonjour à tous, je vais vous présenter les premiers résultats du travail mené dans le cadre de l'Observatoire interrégional des métiers de la mer. Ces travaux sont issus de ce panorama. Cela va être un résumé de ce qu'il y a dedans. Nous avons commencé à travailler en juillet 2021, il y a deux ans. Je vais surtout vous montrer des données emploi formation, puisque c'est notre cœur de métier, tout en tenant compte du contexte économique, social, culturel et environnemental.

Le premier travail de cette commission et de l'observatoire a été de déterminer un périmètre commun à tous. Un périmètre partagé, qui a donné lieu à des débats pendant six mois. Il nous a permis de déterminer 39 activités d'employeur, dont 19 cœurs de métier mer. Quand nous parlons de « cœur mer », ce sont vraiment les métiers de la pêche, la construction et la réparation navales, etc. Et puis, des activités périphériques, mais très proches, qui ont donné lieu à des débats, et notamment, nous avons fait le choix de retirer tout ce qui concernait les activités de tourisme, puisque cela doublait les effectifs. L'objectif, pour nous, était de travailler sur la réalisation de formation emploi des métiers de la mer, et donc, il n'était pas très pertinent de travailler sur le métier de serveur. En revanche, nous travaillons sur ces métiers quand ils sont maritimisés. Je vous l'expliquerai après en détail.

Nous avons fait le choix de retirer les métiers du tourisme et nous avons pris en compte les métiers de la production électrique. Le périmètre activité étant déterminé, il a fallu déterminer les métiers. Nous avons pris les métiers au sein de ces 39 activités de la mer. Cela a été aussi un choix, de déterminer 111 métiers de la mer, dont 15 « cœur de mer ». Parmi eux, vous retrouvez tout ce qui est pêche aquaculture, l'encadrement et la navigation, la poissonnerie, l'aquaculture, le milieu nautique, notamment sur les travaux en mer, la mécanique, tout ce qui est navigation, construction.

À quoi servent ces déterminations de périmètres ? En fait, notre objectif était d'évaluer l'emploi et les formations menant à ces métiers, puisque l'objectif de l'observatoire est de faire un lien direct entre la formation et l'emploi. Nous ne pouvons pas parler d'adéquation, mais d'évolution en fonction des besoins des employeurs et de l'appétence du public, des jeunes, pour ces métiers.

Premiers résultats. Je vais vous donner quelques données qui seront réactualisées. Nous avons compté, en Méditerranée, plus de 71 000 établissements employeurs. Ce sont les établissements qui ont une activité parmi les 39 que j'ai citées. Vous avez les données pour l'Occitanie et la région PACA. Au sein de ces établissements, les activités ne sont pas les mêmes d'un territoire à l'autre. La pêche, par exemple, est plus importante en Occitanie. Elle est très concentrée là-bas. En revanche, pour tout ce qui est réparation navale, nous avons une concentration un peu plus forte sur le territoire PACA. Il est intéressant de voir que les territoires ont des spécificités, et que nous ne pouvons pas travailler sur une zone méditerranéenne globale, mais que l'objectif est de tenir compte de ces spécificités et de travailler avec les différents acteurs sur chaque territoire. Au niveau des 71 000 emplois, nous pouvons voir que cinq activités ont connu une très forte croissance. Selon les territoires, vous voyez que la croissance n'est pas la même. Toutes activités confondues, nous voyons qu'en Corse les transports sont quand même assez importants, tandis que la production d'électricité, la fabrication d'articles et tout ce qui est la construction de navires, de bateaux de plaisance, sont primeurs en Occitanie. En revanche, les activités récréatives de loisir nautique sont très développées sur la Côte d'Azur, ainsi que les transports. C'est assez équilibré sur la région PACA.

Les activités décroissantes sont citées dans l'étude, et c'est principalement la pêche, dont nous avons parlé, qui est une priorité pour l'Observatoire. Au niveau de l'emploi, nous avons recensé 214 000 emplois principaux des métiers de la mer, dont 24 000 cœur de mer. Les activités périphériques connaissent le plus grand dynamisme au niveau de l'emploi. La

dynamique est vraiment portée par les activités périphériques. Les activités « cœur de mer » sont en régression, avec -3 % globalement sur le littoral méditerranéen, -4 % sur l'Occitanie et -2 % sur PACA. Elles se maintiennent sur la Corse. Ces baisses sont principalement dues aux activités de la pêche, l'aquaculture.

Nous avons fait le choix de prendre les métiers « cœur de mer » qui nous intéressent le plus. Parmi les dix métiers les plus exercés, en Occitanie, le premier métier est marin pêcheur ouvrier aquaculture, alors qu'en Corse et en PACA, nous sommes sur les matelots de la marine marchande. Les dockers aussi, et puis, nous avons les métiers un peu plus administratifs ou artisanaux, notamment liés aux chantiers de réparation, construction, et réparation navale. Ce sont des métiers que l'on trouve dans d'autres secteurs, comme le bâtiment ou la métallurgie. Il était intéressant pour nous de cerner ces métiers très présents dans le maritime et de travailler avec les représentants de ces secteurs sur la transférabilité des emplois.

Quelques caractéristiques sur les professionnels « cœur de mer ». Dans les trois régions, nous avons un agrandissement de la population pour une bonne partie de ces métiers. Nous voyons que les femmes sont peu présentes, quand elles sont présentes, elles ont des emplois stables, souvent à temps partiel, mais c'est quand même à noter. Le statut salarié est privilégié en Occitanie et en PACA, alors qu'en Corse les travailleurs indépendants sont peu présents. Ces structurations évoluent. Nous voyons que sur les derniers recensements, nous observons peu d'évolution de structuration vers les indépendants, ce qui n'est pas le cas dans les autres secteurs. Nous voyons que les travailleurs indépendants progressent fortement, et là, c'est une structuration presque inverse.

Nous voyons un vieillissement de la population, mais ce qui est plus gênant c'est que nous ne voyons pas les jeunes intégrer davantage ces métiers, ce qui devient une vraie problématique. Il faut travailler sur l'attractivité de ces métiers, ce qui est aussi une problématique de l'Observatoire. Nous nous rendons compte que les moins de trente ans n'ont pas augmenté proportionnellement à la sortie des emplois.

Ce qui était très surprenant c'est la part des diplômés du supérieur qui a connu une très nette augmentation. Cela s'observe surtout en PACA, où plus de la moitié des travailleurs des métiers de la mer ont un diplôme de l'enseignement supérieur. Nous le retrouvons dans tous les secteurs. Nous l'observons en aquaculture, où nous avons de plus en plus d'ingénieurs, de gens qui viennent des sciences. Dans tous les secteurs, nous voyons cette

augmentation des diplômes, mais là, c'est particulièrement marqué pour les métiers du maritime. L'observation qualitative montre que cela est quand même assez lié à la transition écologique, sur ces secteurs, qui amène des besoins en compétences supplémentaires, et qui fait que les formations ou les modules complémentaires sont nécessaires pour travailler à cette évolution et travailler sur l'impact de la transition écologique.

Le programme de l'observatoire est très chargé depuis deux ans. Il est vraiment très intéressant. En 2023, nous avons démarré le travail qualitatif. Nous sommes partis du postulat que les chiffres ne suffisaient pas et que pour interpréter des chiffres, il faut aller sur le terrain, et qu'il est important d'écouter la parole de chacun. Nous ne pouvons pas le faire pour chacun, mais nous faisons un échantillon un peu représentatif, et nous menons des études sur l'impact de la transition écologique sur les métiers. Les questionnements sont l'évolution des métiers, l'évolution des compétences, les nouveaux besoins en compétences, et les nouveaux besoins en formation. C'est très lié à la deuxième partie de notre travail.

Le premier livret devrait sortir en automne. Le premier travail a été fait auprès des secteurs de l'aquaculture, la pisciculture et la pêche. Les interviews sont réalisées auprès de professionnels, de représentants, de salariés, de chercheurs. Ce sont tous les acteurs impliqués dans le secteur. Le prochain travail sera mené auprès des secteurs de la construction réparation navale et des ports. L'objectif second, qui est très important et qui donne lieu à un groupe de travail, est d'élaborer une cartographie des formations menant aux 111 métiers que nous avons vus. J'ai dit 111, mais nous ne nous sommes pas interdit, suite aux analyses qualitatives, d'ajouter quelques métiers, par exemple ingénieur des eaux, un métier de plus en plus présent que ce soit dans la réparation navale comme dans l'aquaculture.

Ce périmètre peut un peu évoluer. Sur la cartographie, l'objectif est d'identifier toutes les formations réalisées pour mener aux 111 métiers, qu'elles soient des formations initiales ou continues, qu'elles soient des modules complémentaires, que ce soient des formations professionnalisantes, qualifiantes et insertionnelles. Pour pouvoir travailler sur les métiers de la mer, il faut quelques formations complémentaires. Nous espérons pouvoir sortir cette cartographie en fin d'année. Ce sera une cartographie dynamique. À partir des indicateurs, nous pouvons zoomer sur les territoires : régionaux, départementaux ou locaux, et selon les indicateurs, choisir les formations qui nous intéressent. L'objectif est de voir les trous dans la raquette et de pouvoir apporter des éléments à la commission emploi formation. Les travaux de la commission seront détaillés le 10 juillet.

Nous organisons une matinée dédiée aux métiers de la mer, le 10 juillet à la DIRM, pour faire intervenir les gens de la commission et les partenaires. Si cela vous intéresse, je vous invite à vous inscrire. Merci.

**M. BOIDEVEZI.**- Merci infiniment pour ce travail particulièrement utile pour l'ensemble des acteurs présents ici, que ce soit l'État, les collectivités, les acteurs économiques notamment. Nous constatons un manque d'attractivité chez les plus jeunes, ce qui est une vraie préoccupation, puisque c'est de nature à fragiliser l'ensemble des politiques maritimes que nous sommes susceptibles de mettre en œuvre et de soutenir. Nous allons passer aux questions.

**M. PALLARES.**- Pour les ports d'Occitanie, j'associerai les ports de Corse et ceux de la PACA. Je suis surpris et même désolé que nous n'ayons pas été identifiés dans les vingt filières de la mer. Je vous rappelle qu'il y a quand même 220 ports de plaisance en Méditerranée, avec 2 500 emplois. Je ne l'ai pas vu.

**Mme DUMORTIER.**- Cela se trouve dans les activités portuaires.

**M. PALLARES.**- D'accord, alors je m'excuse.

**Mme DUMORTIER.**- C'était compliqué de regarder rapidement...

**M. PALLARES.**- Je retire ma question.

**M. MABO.**- Bonjour à toutes, bonjour à tous, Éric Mabo, Fédération des Industries Nautiques. Bravo pour ces données. J'ai une petite pensée pour l'Amiral Charles-Henry Garié, qui était un très bon capitaine pendant ses derniers mois de travail. J'ai une petite question sur le nombre d'emplois des activités « cœur de mer ». Il semblerait que le nombre d'emplois soit en baisse, ce qui est un résultat qui m'étonne. Est-ce que le nombre d'emplois tient compte uniquement des emplois pourvus, et donc il y aurait potentiellement une quantité d'emplois non pourvus, ou est-ce une baisse réelle au final ?

**Mme DUMORTIER.**- Ces données sont issues du recensement de la population, c'est-à-dire que ce sont les emplois principaux, tous les emplois (saliés, non-saliés) à titre principal. Un étudiant qui travaille l'été sur une base nautique ne sera pas comptabilisé sur la base nautique, mais sera comptabilisé comme étudiant. En revanche, ce sont tous les emplois, à la date du recensement de la population.

**M. MABO.**- Est-ce que les offres d'emploi non pourvues sont comptabilisées ?

**Mme DUMORTIER.**- Nous sommes sur les formations, pas sur les

offres d'emploi.

**M. MABO.**- Potentiellement, la baisse pourrait être imputée à un nombre important d'emplois non pourvus dans le secteur.

**Mme DUMORTIER.**- Non, nous ne sommes pas sur des offres d'emplois, nous sommes sur des emplois réels. C'est-à-dire des personnes qui travaillent à un moment donné. Nous avons accompagné sur deux recensements de la population : de 2011 à 2015, par rapport au recensement de la population de 2018, qui est fait de 2016 à 2020. Nous marquons le recensement, mais c'est millésimé 2018, celui qui s'est fini en 2020. Donc nous avons comparé les effectifs en emploi en 2013 par rapport aux effectifs en emploi en 2018, fini en 2020. Nous avons juste regardé l'évolution du nombre d'emplois. C'est juste l'emploi réel dans ces secteurs, à titre principal, qui ne tient pas compte des saisonniers, si la saisonnalité n'est pas une activité principale, mais une activité secondaire. Cette baisse est principalement due aux activités de la pêche.

**M. LEVERT.**- Je remercie également Mme Dumortier et vous partage trois éléments de réflexion. Tout d'abord, je vous rappelle que quand nous avons créé cette commission Emploi Formation en 2021, nous nous étions posé la question de si cela était utile. Nous avons convenu que s'il fallait la supprimer, nous la supprimerions. Or, je rappelle que nous sommes la première façade et la seule à avoir ce type de commission. Nous avons là un outil très important, qui plus est un outil à notre main. Quand je dis "à notre main", c'est-à-dire que nous pouvons réfléchir encore : si nous voyons des métiers, des activités qui ne sont pas dans notre liste initiale, nous pouvons en discuter et les ajouter, ceci n'est pas compliqué.

Deuxièmement, je sens vraiment une énorme potentialité sur ces premiers travaux. Nous constatons des premières données qualitatives intéressantes, sur certains secteurs, que les chiffres montent ou baissent. L'intervention d'Éric Mabo est très juste. Pour la filière des industries nautiques par exemple, cela permet de voir quelle est son évolution. Encore une fois, je trouve cela extrêmement intéressant. Et puis, troisièmement, je vous rappelle que nous avons à élire un nouveau président pour cette commission à l'automne. J'appelle chacun d'entre vous à réfléchir à cette présidence que nous aurons pendant les prochains mois, ou années. J'insiste enfin sur l'importance des conseils régionaux dans cette commission et plus généralement lorsque l'on parle de formation, puisque naturellement, ce sont eux qui élaborent les plans régionaux de formation.

**M. EYRARD.**- J'ai une question d'ordre technique. J'aimerais savoir

si, dans les statistiques, sont pris en compte les emplois de skippers et de marins étrangers sous pavillon étranger. Derrière ma question il y a, d'une part, les services associés à ces emplois-là, c'est-à-dire des services de location assez présents dans notre région, et d'autre part, les questions de formation, parce que souvent, ce sont des marins titulaires de brevets étrangers, qui entrent dans un dispositif de certification et de recyclage, un peu parallèle à notre réseau d'organisme de formation agréé.

**Mme DUMORTIER.**- Nos entrées sont les employeurs, puisque nous comptons les emplois des employeurs correspondant aux activités citées. Si l'employeur déclare l'emploi en France, même si c'est un travailleur étranger, oui, sinon, il n'est pas comptabilisé. En revanche, dès lors que la formation se déroule en France, quelle que soit la personne qui participe à la formation, elle est comptabilisée. En fait, nous comprenons toutes les formations et modules de formations correspondants : pour les travailleurs étrangers, des modules de formation spécifiques sont dispensés en France, sur notre territoire méditerranéen. Dans ce cas, c'est comptabilisé.

**M. BOIDEVEZI.**- Je propose que nous terminions ce point, de façon à respecter l'agenda. Nous devons essayer de rattraper le temps perdu. Nous allons passer à la dernière présentation des instances, avec le responsable du Conseil Scientifique de la commission spécialisée « éolien flottant », Monsieur Bonhomme.

**M. BONHOMME.**- Merci. Je suis juste le rapporteur. Permettez-moi de commencer par un hors sujet, pour vous dire que je regrette que vous ne m'ayez pas donné la parole à l'issue de la présentation des travaux sur les ZPF. Il y aurait eu une personne qui aurait eu des remontées intéressantes à faire. Mais puisque vous ne m'attendiez pas sur ce sujet, sachez qu'il y avait beaucoup d'enjeux sur les ZPF.

**M. BOIDEVEZI.**- Effectivement, j'ai oublié de vous donner la parole, mais nous sommes au tout début des travaux, il y aura d'autres occasions.

**M. BONHOMME.**- Justement, c'est peut-être au début des travaux qu'il faudrait que l'ensemble des parties prenantes puisse participer. Bien souvent, trop souvent, nous pensons que les choses ont été bouclées en commission permanente ou en commission spécialisée, or il me semble qu'il y a beaucoup de choses à dire sur les ZPF, entre autres sujets, comme tous les sujets qui touchent à la Méditerranée. Mais je comprends les contraintes de temps.

Je dis exactement la même chose à propos du sujet des zones

propices au développement de l'aquaculture en Méditerranée. Ce qui était dans les documents de travail, mais qui ne sera pas discuté aujourd'hui. Si vous me le permettez, je ferai une remarque par écrit. Un biologiste qui s'intéresse aux milieux marins depuis 50 ans est forcément sur tous ces sujets, et peut-être un peu moins sur l'emploi. Quoique les universités ont leur mot à dire, et je vous remercie de cette information intéressante, du fait que nos diplômés trouvent des emplois et participent à cette connaissance globale, qui est nécessaire, pour travailler correctement dans le milieu marin. Je ferme la parenthèse.

Je vais rapporter très brièvement la commission spécialisée de l'éolien flottant et du conseil scientifique qui a eu lieu après. Au cours de la commission qui a eu lieu en présentiel rue Zattara, il y a eu la présentation, pour la première fois, sans que les enjeux soient précisés, des objectifs 2033, 2050, dont nous avons vraiment parlé tout à l'heure. Je dois vous dire que le débat a été très vif, il y a eu des échanges assez nombreux et assez nourris, parce qu'il y avait un certain nombre d'incertitudes, d'une part sur des fourchettes, d'autre part sur la densité. Vous voyez, il est rappelé que d'après les représentants de la filière, en l'état et à l'heure actuelle, il faut 200 km<sup>2</sup> pour installer 1 GW, pour une tranche nucléaire. C'est très intéressant. Il y a eu des débats très importants.

Sur la diapositive suivante, petit rappel des surfaces. Vous avez des kilométrages. Des maths sans connaître les surfaces, ça ne sert à rien. Les débats ont tourné autour du fait que si nous voulons atteindre 5 GW avec des machines, où potentiellement, chaque machine ferait 20 MW, cela fait au minimum 250 machines, grandes, quasiment, comme des tours Eiffel, avec de très grands mâts. Donc, une surface dépassant probablement le millier de km<sup>2</sup>. Vous voyez à l'échelle du golfe du Lion ce que cela donne. Et je rappelle que la zone C a été exclue de l'appel d'offres AO6, de par sa position « privilégiée », si j'ose dire, ce n'est pas le bon mot, au large de la Camargue, où il y a des parts très importantes de migrateurs. C'était l'enjeu du débat, assez animé.

Sur la diapositive suivante, nous voyons les fourchettes. Nous les avons rappelées tout à l'heure. Merci d'avoir donné beaucoup de précisions sur la réalité de ces fourchettes et leur déroulement dans le temps. Ce sont des choses que nous n'avions pas au moment de la commission spécialisée. Donc, à travailler sur ce calendrier. Après, nous avons eu un point très détaillé par Alexandra Gigou, de l'état de l'avancement du programme Migralion, qui étudie avec différents types de mesures, de radars, de balises, les migrations des oiseaux marins et terrestres. Ce sont des milliards d'individus. Nous sommes capables, maintenant, d'avoir une meilleure vision sur les arrivées et les retours. Mais, sur toute la façade où il y a des zones préférentielles, ce sont des milliards

d'individus qui passent sur tout l'arc du golfe du Lion. Nous avons une grosse responsabilité. Ce que les biologistes qui travaillent dans ces programmes disent, je tiens à le redire fortement ici, c'est que le calendrier de la recherche scientifique et le calendrier du développement de l'éolien en mer ne coïncident pas. Nous n'avons pas de retour sur les effets cumulés. Les données sont intéressantes, mais les programmes ne sont pas finis. Si l'objectif est de pouvoir scientifiquement tenter de prédire les effets cumulés, parce que c'est bien de cela dont il s'agit, quand on nous parlait de trois éoliennes sur une ferme pilote. Là, il s'agit d'un impact futur très important sur les grandes surfaces. Les effets cumulés sont extrêmement compliqués à extrapoler, à partir des données dont nous disposons, qui sont pour le moment insuffisantes.

Après, nous avons eu des points intéressants sur l'état d'avancement EFGL, EolMed et les trois fermes pilotes. Au cours du conseil scientifique proprement dit qui s'est tenu en visio, les sujets ont essentiellement tourné autour des études prescrites par la loi sur l'état initial de l'environnement, que nous sommes obligés de faire pour accompagner un quelconque projet touchant à l'environnement, en particulier ceux-là. Je n'entre pas dans le détail, parce que cela touche plein de compartiments : le benthos, le plancton, le sédiment, la géologie, etc. Il y a eu des débats techniques pour savoir si c'était bien là qu'il fallait faire les premiers projets, est-ce que cela servirait à l'état initial... C'est le travail du conseil scientifique. Il faut que vous sachiez qu'il y a un effet réverbère, et les scientifiques vont chercher là où ils sont financés.

Enfin, nous avons des moyens relativement importants pour faire des travaux, que nous n'arrivons pas à financer dans le simple cadre de l'établissement de l'état initial de la biodiversité il y a dix ans. L'État nous disait que n'ayant pas d'argent, nous, les instituts, devons faire avec ce que nous avons. Très bien. Là, nous avons injecté quelques sous qui permettent de faire quelques études, et tant mieux.

Sachez que le conseil scientifique a beaucoup travaillé sur ces sujets.

**M. SCHEYER.**- Je voulais savoir si le conseil scientifique commençait à s'intéresser à des mesures compensatoires à prévoir, en lien avec les difficultés que nous avons déjà sur les fermes pilotes.

**M. BONHOMME.**- Bien entendu, ce sont des sujets que de nombreux membres du conseil scientifique ne manquent pas de mettre sur la table, dans d'autres cénacles en plus, parce que vous savez que des gens travaillent là-dessus. Sauf que là, c'était vraiment une commande d'évaluation

du protocole de suivi, et nous n'avons pas évoqué ces mesures compensatoires. Mais oui, le problème des mesures compensatoires est un énorme problème. Nous sommes plus, malheureusement, sur des mesures d'accompagnement plutôt que sur des mesures compensatoires. Lorsque ce seront des mesures compensatoires, elles seront hors cible.

Les réflexions sur les mesures compensatoires annuelles existent. De quoi vont-elles accoucher ? Je suis bien incapable de vous le dire.

**M. LAURENT.-** Juste une petite précision. Au large des côtes européennes, il y a une certaine densité qui se situe entre 2,5 et 18 MW par km<sup>2</sup>. Ce sont aussi des choix qui peuvent être faits de densifier certaines zones, parce que nous avons des objectifs énergétiques qui ne sont pas limités dans l'espace. En tout cas, cela fera partie du débat à venir, cette densité énergétique.

**M. BONHOMME.-** Cela me semble un point important, d'autant plus qu'il y a quand même des contraintes liées à la proximité des éoliennes les unes par rapport aux autres, etc. À ma connaissance, nous ne faisons pas ce que nous voulons. Je pense qu'il y a forcément des limites physiques, voire biologiques.

**M. LAURENT.-** Il y a des limites à ces arbitrages sur le productible. Il y aura plus d'argent à mettre dans la structure des éoliennes, puisqu'il y aura des effets statiques, par exemple.

## 6- Actualités - Informations

- Présentation du bilan des Schémas régionaux de développement de l'aquaculture marine
- Appels à mouillage 2023

**M. BOIDEVEZI.-** Je vous rappelle que le point 6 de l'ordre du jour sur les actualités et informations se trouve dans le dossier de séance, avec une présentation du bilan des schémas régionaux de développement de l'aquaculture et le point sur l'appel à projets mouillage 2023.

## 7- Valorisation des démarches des membres du CMF

- Présentation de l'Alliance Posidonia et signature de la déclaration commune par les partenaires

**M. MIRMAND.-** Merci, Amiral. Quelques mots pour rappeler le

caractère innovant du secteur public, du privé et des organisations non gouvernementales, dans cette démarche d'Alliance Posidonia. Je voudrais remercier les membres de cette alliance pour leur implication et leur détermination au service de la biodiversité marine. J'invite chacun d'entre eux à s'exprimer avant que nous ne procédions à la signature officielle de notre déclaration commune. Nous répondrons ensuite aux questions de la presse présente dans la salle.

**M. HANSEN**.- Merci, Monsieur le Préfet. Très heureux de ce moment fort qu'est l'Alliance Posidonia. C'est un processus qui a été long, qui a duré deux ans, qui est parti d'études mises en place par l'office français de la biodiversité, et qui a abouti au fait qu'il était vraiment indispensable que nous nous réunissions pour pouvoir travailler ensemble. Je tiens vraiment à remercier la Préfecture Maritime, la DIRM, la FIN, l'Union des Ports, l'Agence de l'Eau RMC, les régions (Sud, Occitanie), l'Office de l'Environnement de la Corse, les associations environnementales (WWF et CPIE), qui ont permis la mise en place de cette alliance.

Pour rappel, l'une des cinq missions de notre établissement est la mobilisation de l'ensemble de la société en faveur de la biodiversité. L'objectif est de créer des conditions maximales pour favoriser l'engagement de tous. L'engagement des acteurs est fondamental pour favoriser le changement. L'Alliance Posidonia revêt en ce sens une importance cruciale. La posidonie est l'habitat de la Méditerranée et une des raisons principales de la création de l'Agence des Aires Marines Protégées, qui couvre 75 % du linéaire côtier. 66 % de l'herbier en Méditerranée française est en Corse. C'est une espèce endémique, qui est présente dans des fonds de 0 à 40 mètres. L'herbier a une croissance très longue, ce qui la rend particulièrement vulnérable aux usages côtiers et aux différentes activités anthropiques. Elle a perdu en France plus de 10 % de sa surface. Il y a 7 à 8 fois plus de diminution que de croissance de l'espèce.

Les parcs ont un rôle majeur dans la protection de la posidonie. À titre d'exemple, 95 % des posidonies d'Occitanie sont en parc naturel marin du golfe du Lion. En mer, c'est l'équivalent de notre forêt amazonienne ; sur les plages, c'est l'équivalent des mangroves pour l'Amazonie. C'est le poumon de la Méditerranée. 1 m<sup>2</sup> de Posidonie relargue 14 litres d'oxygène. C'est énorme. Plus son rôle fondamental en termes de captation de carbone, puisque nous sommes dans des nombres largement supérieurs à ce qui existe dans la forêt amazonienne. Donc la signature de l'alliance est une nouvelle étape importante et innovante dans le parcours de protection de cette espèce. L'intérêt est la réunion d'acteurs privés et publics, qui s'engagent, tous

ensembles, dans la protection des posidonies, qu'elles soient vivantes ou mortes. Vous savez que les banquettes de posidonies jouent également un rôle extrêmement important. Donc l'objectif était de partager les mêmes valeurs et porter les mêmes messages.

L'Office français de la biodiversité soutient fortement, techniquement et financièrement, cette alliance, en lien avec les priorités du DSF, et les mesures de gestion des aires marines protégées. L'alliance vient en complément des autres actions menées par la délégation de façade de Méditerranée, en apportant un financement sur un certain nombre de campagnes, notamment la campagne écogestes, la mise en place de ZMEL, et participe à l'appui, à la réglementation et au contrôle. L'objectif est maintenant d'engager élus, socioprofessionnels et plaisanciers, sur des actions concrètes, permettant de réduire la pression sur cet herbier. Une plateforme d'engagement similaire à act4posidonia, porté par la Région Sud, pour les banquettes, est prévue. Une grande campagne médiatique est prévue dès cet été, par l'alliance et l'ensemble des partenaires qui sont engagés. C'est la force de cette alliance, mettre en commun notre énergie et nos ressources vers un seul objectif: mieux faire connaître l'herbier auprès des citoyens et socioprofessionnels, pour les engager à protéger l'herbier de posidonie. Les différentes études que nous avons pu faire sont encore très peu connues. Je m'adresse à un public pour qui c'est une évidence, mais lorsque nous interrogeons les touristes, y compris les différents acteurs du milieu, nous nous apercevons qu'il y a une méconnaissance très importante de cette espèce protégée. Enfin, l'Office français de la biodiversité coordonne le réseau Méditerranéen pour la Posidonie, parce que cela n'aurait pas beaucoup de sens de ne travailler qu'à l'échelle française.

Nous avons réuni l'année dernière un grand nombre d'acteurs de treize pays, aux Baléares. En travaillant avec l'ensemble de ces pays européens, l'objectif est de tirer vers le haut les pays encore un peu en retard pour la protection de cette espèce qui a un rôle essentiel pour l'ensemble de la mer Méditerranée.

*(Applaudissements.)*

**M. MIRMAND.**- Merci. Avant que nous paraphions cet engagement, je voudrais laisser la parole à Monsieur Levert.

**M. LEVERT.**- Très rapidement, je me permettrai également de parler au nom de l'Agence de l'Eau, qui m'a demandé de la représenter.

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse s'investit pleinement aux côtés des acteurs du littoral qui agissent en faveur de la Méditerranée.

Chaque année, elle apporte environ 100 M€ d'aides pour soutenir études et travaux, avec, au rang des priorités, la protection des herbiers de posidonie qui servent de nurseries pour les petits poissons et d'habitats pour la faune et la flore marine. En outre, les herbiers de posidonie sont nos alliés pour lutter contre les effets du changement climatique sur le littoral : ils protègent les plages et le littoral des tempêtes en atténuant la houle, produisent de l'oxygène et stockent le carbone.

La participation de l'agence de l'eau à cette Alliance s'inscrit dans la continuité de ses actions pour sensibiliser l'ensemble des acteurs du littoral et accompagner les projets qui permettent de concilier les usages de la plaisance et la préservation des herbiers. A ce titre, l'agence de l'eau assure la surveillance de l'état de santé des herbiers de Posidonie. En complément de la réglementation en faveur de la protection de la Posidonie, l'agence soutient financièrement les actions de réduction de la pression de mouillage sur l'ensemble de la façade méditerranéenne française.

**M. MANAS.**- Merci, Monsieur le Préfet. Comme nous sommes nombreux, nous allons essayer d'être très concis et de ne pas paraphraser. Merci pour cette présentation succincte, mais très efficace. En complément, la région Occitanie est très impliquée dans la préservation en général de la posidonie. Je pense que le constat est bien établi, bien clair. Je me permettrai d'ajouter qu'il y a également des effets sur l'érosion du trait de côte, face à la houle. C'est un sujet qui nous préoccupe énormément aussi. Il faudra l'amener dans le débat. Nous comptons énormément sur l'intelligence collective, à travers le parlement de la mer, que nous avons en Occitanie, et qui depuis a été reproduite. Nous parlons aujourd'hui d'un parlement de la Méditerranée.

Je pense que c'est un sujet qu'il faudra également amener sur la table, parce qu'effectivement, il faut faire des protections d'ampleur, et pas se cantonner à regarder ce que nous avons sous le nez. La dernière chose, c'est que je pense que cette alliance, au sens de l'anneau, ne sera pas en or, mais sera en posidonie, et nous réunira toutes et tous pour la préserver. Merci.

*(Applaudissements.)*

**Mme BELLAN-SANTINI.**- Permettez à la scientifique que je suis de vous rappeler que la posidonie n'est pas exclusivement l'herbier. Généralement, les belles images sont ces herbiers. Lorsque nous parlons de l'oxygène émis, c'est l'herbier. Mais la posidonie est une espèce qui, autant vivante que morte, est nécessaire à la mer. Or, je voudrais m'adresser aux élus, car étant membre du CSRPN (Conseil scientifique régional du patrimoine naturel), je me heurte souvent à des demandes de destruction de la banquette

de posidonie, or je rappelle que la banquette de posidonie doit être incluse dans la protection de la posidonie, car non seulement c'est un écosystème, avec beaucoup d'espèces, mais en plus, dans l'état actuel de l'évolution de l'environnement, c'est un grand protecteur du trait de côte. Pour les élus, je pense que c'est quand même important. Je vous rappelle aussi que la posidonie, lorsqu'elle est morte, abrite sous ses feuilles, une microfaune très importante dans le réseau trophique. Nous pouvons trouver des feuilles de posidonie jusque dans les canyons. Donc, la posidonie enrichit l'ensemble des écosystèmes marins.

**M. MIRMAND.**- Merci beaucoup. Je crois que le directeur, Monsieur Hansen, avait bien mentionné l'importance des banquettes de posidonie.

**M. HANSEN.**- Absolument, vous avez tout à fait raison. Je n'ai peut-être pas été tout à fait complet. Cela apparaît sur les documents. La posidonie est protégée lorsqu'elle est vivante, mais les feuilles mortes de posidonie sont également protégées. Les banquettes de posidonie sont déjà un écosystème, un habitat à part entière. J'ai cité tout à l'heure le rôle des mangroves, c'est un peu le même principe, pour la protection du littoral, en cassant les vagues, en protégeant notre côte. Nous sommes bien conscients, évidemment, que la posidonie, ce n'est pas que l'herbier, mais également le rôle extrêmement important des banquettes sur le littoral.

**M. MIRMAND.**- N'en déplaise à certains touristes, parfois, il est bien de voir des algues rester sur une plage qu'ils aimeraient voir vierge de toute présence.

**Mme PAOLI-LECA.**- ...En Corse, cela représente quand même 66 % du total de la façade, donc un danger écologique fort en cas de mortalité de l'herbier. C'est pourquoi le président de la collectivité a souhaité rejoindre l'alliance, afin de s'engager dans une politique collective et pérenne, pour que nous puissions réfléchir ensemble, pour la protection et la préservation de cette plante.

*(Applaudissements.)*

**M. MIRMAND.**- La parole est à Christophe Madrolle, Conseiller régional de la région PACA.

**M. MADROLLE.**- Messieurs les Préfets, Messieurs les Directeurs, nous sommes très contents de cette alliance. La Région Sud tient à remercier encore les services de la Région Sud, ici présents, pour le travail que nous faisons sur la question de la protection de l'herbier posidonie et des banquettes de posidonie. Vous savez qu'avec l'ensemble des communes de

notre beau territoire, avec nos amis de l'OFB, nous avons mis en place la Brigade régionale maritime. Des consignes que j'ai données lors de la remise des insignes, la semaine dernière, il est donc écrit que la question de la posidonie et que l'information liée à la posidonie est au cœur de leurs actions. La posidonie est le poumon vert de la Méditerranée, c'est une plante fragile. J'aurais aimé, Monsieur le Préfet, que nous ayons pu mettre l'Éducation Nationale, signataire de ce beau papier, puisque j'aimerais saluer le recteur de notre académie, qui a mis la question de la posidonie autour de travaux qui ont été faits au niveau scolaire.

J'ai été surpris, intéressé et heureux de voir des petits élèves, mettre la posidonie au cœur de tous les dessins. Si nous voulions faire venir le recteur, je pense que ça irait plutôt dans le bon sens. Merci.

*(Applaudissements.)*

**M. MABO.-** Je vais tenter d'être bref. Les industries et les services nautiques s'engagent, et cela tient en trois mots. Le premier est un principe de responsabilité et un principe de responsabilité citoyenne. Les chefs d'entreprise sont des citoyens, ils ont aujourd'hui une conscience aiguisée du fait que la planète est en danger, donc ils s'engagent individuellement et collectivement, pour essayer de faire changer les choses.

Le deuxième est que nous aurions tort d'oublier, en tant que constructeurs de bateaux de plaisance et utilisateurs de bateaux de plaisance, que la mer est notre terrain de jeu. Si nous abîmons notre terrain de jeu, nous le perdons. Nous cherchons à déployer à travers ces investissements une conscience aiguisée chez les plaisanciers sur la nécessité absolue de préserver ce terrain de jeu.

Le dernier mot est qu'ensemble, nous sommes plus forts. Nous avons œuvré, avec tous nos partenaires, tous nos amis, à la réalisation de cette alliance, parce que tous seuls, nous ne serions pas actifs. Je crois profondément à cette dynamique collective qui est en train de se créer. La preuve en est que nous avons la chance d'accueillir tout récemment un nouveau membre : nos amis des ports d'Occitanie nous ont rejoints très récemment. Cela montre que la courroie de transmission est en route, et nous sommes heureux de ceci. Merci.

*(Applaudissements.)*

**Mme TOURREL-CLEMENT.-** Bonjour. Je suis Véronique Tourrel-Clément, Déléguée Générale de l'Union des Ports de Plaisance. Je tiens d'abord à vous présenter les excuses du président de l'Union des Ports de Plaisance,

Marc-Emmanuel Quirouard-Frileuse, qui a un gros projet portuaire en cours, en plus de soucis de santé. Malheureusement, les déplacements ne sont pas requis pour lui. Je voudrais remercier l'ensemble de nos partenaires de l'Alliance Posidonia, parce que c'est un bonheur de travailler tous ensemble et de contribuer ensemble à la préservation de la Méditerranée, bien sûr, par le biais de la posidonie, mais à la préservation de la Méditerranée. Pour l'UPACA., c'était bien sûr une évidence. N'oublions pas qu'avec la Région Sud, la DIRM, l'Agence de l'Eau, l'ADEME et la DREAL, nous sommes tous à l'origine des seules certifications environnementales qui existent sur les ports. Forcément, la préservation au-delà des ports de la biodiversité est une évidence. Comme l'a dit Éric Mabo, pour nous aussi, c'est une survie de nos ports de plaisance, que d'avoir une Méditerranée en bon état. Donc, concilions l'économie et l'écologie.

Enfin, j'ai un message personnel pour un collaborateur qui a fait un excellent travail sur ce projet. Je lui avais confié ce projet et il a été à la manœuvre tout du long. C'est moi qui intervins, c'est moi qui vais signer, mais grâce à son travail. Merci Marceau. Merci à tous.

*(Applaudissements.)*

**M. PALLARES.** - Bonjour à tous. Je voulais évoquer rapidement l'esprit associé à la posidonie. L'UVPO est rentrée depuis peu dans cette équipe, et j'en suis très heureux. Je suis persuadé que les instituts (dont l'Observatoire Océanologique de Banyuls-sur-Mer) doivent nous accompagner dans cette réflexion. D'autre part, très prochainement, nous allons rencontrer nos homologues de Catalogne Sud, pour que dans cette continuité, nous arrivions aussi à travailler. La Méditerranée ne s'arrête pas aux frontières. C'est une continuité. La sensibilisation doit s'accompagner au-delà des frontières. Merci de nous accueillir dans cette équipe, croyez bien que nous jouerons tous ensemble, groupés, dans l'intérêt général.

*(Applaudissements.)*

**M. MIRMAND.**- J'appelle le WWF à venir à notre tribune.

**M. FRERE ESCOFFIER.**- Merci, Monsieur le Préfet, bonjour, Monsieur le Préfet Maritime. Je représente notre directrice générale Véronique Andrieux, et bien sûr la présidente d'honneur Autissier. Au nom du WWF, nous sommes ravis d'accompagner cette initiative collective, aussi bien privée que publique, absolument essentielle pour la Méditerranée française et pour l'ensemble du bassin méditerranéen. Nous félicitons cette action de l'OFB, qui est également régionale, à laquelle nous sommes associés. Nous sommes heureux d'accompagner les différents organismes, les collectivités territoriales,

dans la mise en place d'une stratégie écologique, dans l'accompagnement sur les zones des 300 mètres, et évidemment d'apporter la puissance de communication du WWF. Mesdames et Messieurs, merci pour cette invitation et à très bientôt.

*(Applaudissements.)*

**M. POYDENOT.**- Bonjour, Monsieur le Préfet, Monsieur le Préfet maritime. Nous sommes aujourd'hui réunis autour d'une idée, la prise de conscience de la préservation de la posidonie. C'est une très belle idée, après huit mois de travail d'une équipe vraiment passionnée et de gens motivés, qui réunissent des institutions très diverses. Nous sommes aussi réunis en ce moment important, pour signer cette déclaration, ce mémorandum, et entamer une nouvelle aventure commune, autour d'une action commune, et ça, c'est une idée très forte. A travers moi, à travers nous, c'est le milieu associatif, qui est très investi dans cette préservation de la posidonie, qui s'exprime. Bien sûr, nous allons nous engager avec l'alliance, vers cette nouvelle idée, pour protéger cet herbier, d'une manière amplifiée. Merci de nous faire confiance et de participer à cette aventure.

*(Applaudissements.)*

**M. BOIDEVEZI.**- Cela a été évoqué tout à l'heure, mais nous allons quand même vous rappeler la volonté depuis quelques années, de la Préfecture maritime, de s'impliquer activement dans la protection de la posidonie. Cela a été fait par un travail de concertation avec les acteurs, bien évidemment aussi dans cette alliance que nous lançons aujourd'hui. J'en profite pour remercier Amélie Chardin, pour le travail remarquable qui a été fait sur l'encadrement des mouillages pour la protection de la posidonie. Je viens de signer le dernier arrêté et aujourd'hui, l'ensemble des herbiers en Méditerranée sont protégés par des arrêtés préfectoraux, pour ce qui est des bâtiments de 20 à 24 mètres. En parallèle, il y a aussi tout notre effort pour complètement limiter les mouillages, avec la mise en place des ZMEL. Aujourd'hui, une trentaine de ZMEL sont mises en place et une trentaine sont en projet. Petit à petit, nous pourrions protéger complètement l'herbier des plus petits ancrages.

*(Applaudissements.)*

**M. MIRMAND.**- Merci beaucoup. Je vais donc proposer à tous les signataires de cet engagement d'apposer un paraphe.

*(Applaudissements.)*

La séance est levée 12 heures 53.

Après la séance, conformément à l'opportunité laissée aux participants par les préfets coordonnateurs, deux commentaires écrits sont parvenus à la DIRM :

**1. Nicole BOULAY**, membre du collège des usagers de la CP, représentante de la FFESSM au CMF Méditerranée

Monsieur le Préfet,

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action du DSF, je souhaitais évoquer la Stratégie Plongée.

Initialement validée en 2019, comme les stratégies mouillages et restauration écologique, la Stratégie Plongée vient d'être révisée en vue de sa pleine compatibilité avec le DSF et afin de prioriser de nouvelles actions sur la plongée.

Pour votre pleine information, l'Etat à travers la DIRM, l'AERMC et l'OFB, les collectivités des 3 régions ainsi que le département des Bouches du Rhône, viennent d'ouvrir un nouvel appel à projet pour inciter à la pose de nouvelles bouées d'amarrage dédiés aux navires supports de plongée.

Le secteur de la plongée, très impliqué dans cette stratégie depuis 2016, poursuit son engagement à vos côtés et vous remercie pour toutes ces avancées.

**2. François BONHOMME**, personnalité qualifiée auprès du CMF, biologiste et directeur de recherche au CNRS

Comme nous y étions invités par mél, voici quelques remarques sur les sujets qui n'ont pas été traités lors de la dernière séance du CMF le 29 juin dernier.

En remarque liminaire, il me semble que la vocation du CMF telle qu'elle transparaît dans les textes qui nous sont soumis pour approbation est celle de tenter de concilier tous les usages sans jamais dire clairement que certains sont très largement contraires aux objectifs de protection du milieu et de sobriété énergétique que nous devons déployer pour faire face à toutes les menaces futures. C'est peut-être un effet du fameux "en même temps" auquel nous sommes confrontés depuis quelques années. Je me permets donc de reproduire ci-dessous ce que j'écrivais à Mme la Présidente de la commission permanente en 2018 :

"... La deuxième (critique), qui est à mes yeux beaucoup plus importante, est celle de la non-résolution des conflits d'intérêts qui existent et ceux qui ne manqueront pas de se faire jour et/ou de s'aggraver dans le futur. (.../...) L'impression générale qui se dégage est plutôt qu'on pourrait tout résoudre par le biais de la concertation entre acteurs, car tout serait compatible avec le développement dit durable des activités des uns et des autres. Or dans quelles limites peut-on vouloir plus de gens faisant plus de choses sur un territoire qui n'est pas extensible tout en dépensant moins d'énergie et sans que cela ait un impact sur le milieu ? (.../...) L'équation est nécessairement impossible car on ne peut pas faire toujours plus indéfiniment même si certains secteurs améliorent leurs performances qualitatives. (.../...) Peut-on augmenter les usages et activités et réduire leurs impacts environnementaux et coûts énergétiques en même temps ? Peut-on par exemple être conscient que l'afflux démographique bien supérieur sur les communes maritimes que dans le reste du pays a nécessairement des conséquences sur l'artificialisation du littoral, sur le renvoi à l'intérieur des terres des populations autochtones moins favorisées, sur l'augmentation des consommations en eau et énergie, tout en disant par ailleurs qu'il faut renforcer l'attractivité des territoires pour développer le tourisme ? Peut-on considérer que l'augmentation du trafic maritime via le développement portuaire ne rentrera pas en collision avec les objectifs de sobriété énergétique, de réduction de la pollution et de lutte contre l'artificialisation du littoral ou encore de protection des cétacés ? Peut-on considérer que le développement de la plaisance en termes d'anneaux et de places disponibles pour des bateaux qui sortent en moyenne une semaine par an soit un objectif responsable sans impact sur l'environnement ? Ce ne sont là que des exemples, mais pratiquement chaque activité humaine sur notre littoral serait justifiable de ce type d'analyse..."

Il me semble que rien n'a changé depuis.

Par exemple, pour ce qui concerne l'aquaculture marine en Méditerranée non abordé pendant la session, le document de travail fait état de difficultés importantes à même d'expliquer l'absence de développement de cette filière depuis l'établissement du schéma directeur SRDAM en 2015 (accès à l'eau douce, au foncier littoral, à l'espace marin, enjeux écologiques, acceptabilité sociale, bien-être animal...), voire sa régression avec l'abandon de certains sites. La conclusion logique est que si cette filière ne s'est pas plus développée, c'est probablement que les acteurs eux-mêmes et leur environnement immédiat ne s'y retrouvent pas, donc pourquoi vouloir à tout prix trouver des "solutions" pour favoriser ce type d'activité sur notre littoral malgré les nombreux problèmes listés dans le document ? A cet égard, je voudrais rappeler que

l'argument présenté selon lequel la filière devrait être développée pour contribuer à la sécurité alimentaire du pays mérite d'être regardé de plus près. Comme cela est rappelé à chaque occasion, il y a une grosse différence entre la conchyliculture et la pisciculture marine. Cette dernière nécessite effectivement des intrants à haute valeur énergétique et pour faire un kilo de daurade ou de loup, combien faut-il de kilos de farine de poissons pêchés où et de quelle manière au détriment de quels écosystèmes ? L'élevage d'huîtres et de moules est par contre plus vertueux dans la mesure où il capte de la production primaire produite in situ.

Ce type de questionnement sur le "en même temps" pourrait également s'appliquer à d'autres éléments présentés dans le document de séance (charte "croisières" notamment).

Concernant les zones de protection fortes, il aurait été intéressant que le document de travail fasse apparaître la somme des surfaces actuellement candidates avec une bonne certitude de réussite. Il me semble que pour les ZPR littorales nous sommes très loin des 5%. Il reste une ambiguïté entre protection forte et protection renforcée et la simple reconversion sémantique de certaines zones préexistantes mais jusque-là non comptabilisées dans les 0,2% des ZPF existantes sans que quoique ce soit change dans leur gouvernance (par exemple le cœur de parc du PNPC) apparaît comme un tour de passe-passe un peu magique... . Par ailleurs, il y a une grosse inquiétude sur le fait que ces 5% puissent être atteints par des zones occupant de grandes surfaces mais situées très au large et a priori beaucoup moins impactées par les activités humaines. Ces zones méritent certes elles aussi parfois d'être protégées (par exemple les têtes de canyon) mais leur contribution à la biodiversité de la zone euphotique de Méditerranée (une toute petite frange littorale qui abrite la majeure partie des espèces et qui est déjà très impactée) reste limitée.

Concernant le débat public annoncé sur l'éolien flottant, bien que les pratiques de la CNDP soient irréprochables, il est probablement vain d'une part parce que le public est très mal informé de tous les enjeux écologiques et énergétiques en général et d'autre part parce que les objectifs ont déjà été arrêtés dans un autre cénacle et les degrés de liberté restants par rapport aux macrozones précédemment désignées sont extrêmement faibles en termes surfaciques. Ces choses-là ne peuvent valablement se discuter qu'en amont, dans le cadre d'une image globale des scénarios énergétiques souhaitable pour le pays, tant en niveau de consommation, qu'en type de consommation, pour quels usages (cf. problématiques évoquées ci-dessus) et avec quelle sobriété, pour quel équilibre entre les différentes manières de produire de l'électricité. Cette vision globale était à discuter au moment du renouvellement de la PPE

et, quand cela s'est produit, il n'est pas sûr qu'il y ait eu autour de la table un grand nombre de spécialistes de l'éolien flottant et de la Méditerranée susceptibles d'apprécier toutes les conséquences des décisions qui ont été prises alors. Nous sommes maintenant en quelque sorte sommés d'obtempérer...

J'arrête ici, et je me permets de formuler une requête : je comprends bien que les services de l'Etat sont là pour appliquer les directives et consignes ministérielles sans forcément en discuter le bien-fondé. Mais il me semble que les fonctionnaires en charge ont aussi le devoir d'informer en retour les cabinets ministériels qui les chapeautent de l'acceptabilité des mesures mises en œuvre ainsi que de la teneur des discussions que ces mesures suscitent. Je vous demande donc de bien vouloir faire "remonter" aux ministres en charge de la mer, de l'écologie et de la politique énergétique les remarques que je viens de formuler, même si je n'attends pas grand chose en retour, mais ne pas le faire serait minimiser le rôle du CMF.

Par ailleurs, si le temps n'avait pas été compté lors du dernier CMF, ces remarques auraient été faites à haute voix. Je ne sais pas ce que vous avez arrêté pour la communication de ces "retours" écrits, mais je trouverais ça logique qu'une compilation de tous ceux que vous aurez reçus soit transmise à tous les membres du CMF...

Veillez accepter mes compliments pour le travail que vos équipes font en amont des sessions ainsi que pour le professionnalisme et la manière courtoise dont les débats sont menés...

\*\*\*

**Point n° 2 : Point d'étape relatif au débat public mutualisé (planification maritime et planification de l'éolien en mer)**

Pour information et échanges

## Pièce 2 : Point d'étape relatif au débat public mutualisé (planification maritime et planification de l'éolien en mer)

Le débat public mutualisé s'est ouvert le 20 novembre 2023. Il prendra fin le 26 avril 2024.

Un point d'étape lors de cette session du Conseil maritime de façade permettra aux membres de prendre connaissance des premières actualités du débat public et des résultats du sondage IPSOS intitulé « Les français et la mer » préalablement commandé par la Commission nationale du débat public. Les membres du Conseil maritime de façade pourront être amenés à faire part de leur implication dans le débat public.

### I. L'organisation du débat public

En date du 23 mars 2023, l'Etat et RTE ont saisi la Commission nationale du débat public (CNDP) au sujet de la mise à jour des **Stratégies de façades maritimes** (volet stratégique du DSF) et de la **planification de l'éolien en mer à 2033 et 2050**.

Le 5 avril 2023, la CNDP a conclu à la **nécessité d'organiser un débat public mutualisé** (article L. 121-8-1 du code de l'environnement).

La CNDP a désigné des garants afin de constituer les **quatre commissions particulières du débat public (CPDP)** dédiées à chaque façade maritime. Floran Augagneur, vice-président de la CNDP, a été désigné président des quatre CPDP, afin de veiller à la cohérence entre les débats publics. En Méditerranée, Sébastien Fourmy a été désigné Secrétaire général de la CPDP et Etienne Ballan a été désigné référent territorial au sein de la CPDP. La CPDP Méditerranée compte à ce jour huit membres.

#### CPDP Méditerranée

- Président : Floran AUGAGNEUR ;
- Membres nationaux : Francis BEAUCIRE et Caroline WERKOFF ;
- Membres locaux : Etienne BALLAN, Thomas CHANGEUX, Dominique DE LAUZIERES, Antony HOTTIER et Margherita MUGNAI.

La Commission nationale du débat public ayant considéré le dossier du maître d'ouvrage comme complet en date du 6 novembre, le débat a pu commencer dans les délais envisagés au préalable. Un lancement médiatique a été réalisé le 20 novembre, suivi d'une présence de la Commission nationale du débat public au Salon des maires et d'un lancement politique du débat lors des Assises de l'économie de la Mer le 29 novembre.

Le débat public s'est ouvert pour une **durée de cinq mois**.

Les **quatre premiers mois se dérouleront en façade**, où sont organisées différentes

journées dans les grandes villes et diverses actions plus localisées, ceci afin de viser le public le plus large possible. Les « escales » ont commencé fin novembre et se dérouleront jusqu'à la mi-mars, dans l'ordre suivant : Bastia-Corte, Marseille-Fos-Toulon, Montpellier-Sète-Le-Grau-du-Roi-Agde, Perpignan-Narbonne-Port-la-Nouvelle, Ajaccio, Nice-Cannes-Menton.

Un deuxième temps sera dédié à des délibérations citoyennes aux niveaux façades et national. Cinq « assemblées » d'une centaine de citoyens devraient être réunies par la CNDP afin d'entrevoir des scénarii découlant des premières observations du public.

Enfin, un troisième et dernier temps sera organisé en façade afin d'échanger avec les acteurs locaux sur les propositions issues du débat public.

La maîtrise d'ouvrage (Etat – administration centrale – et RTE) fera appel au binôme DIRM – Direction de projet éolien et à différents experts tout au long du débat public. L'ensemble des services de l'Etat seront mobilisés pour participer aux événements organisés par la CPDP.

Après avoir été associés à l'élaboration du dossier du maître d'ouvrage par écrit durant l'été, les membres de la Commission permanente ont eu l'opportunité d'échanger avec les membres de la CPDP au sujet des modalités d'organisation du débat et des modalités d'association des membres du Conseil maritime de façade à ce débat (CP du 22 septembre).

#### **La CPDP envisage notamment d'associer les membres du CMF :**

- A chaque événement organisé sur la façade (dans l'idée qu'au moins un membre du CMF assiste à chaque événement) ;
- D'organiser une réunion avec les membres du CMF courant avril pour échanger sur les propositions issues du débat public.

#### **II. Le dossier du maître d'ouvrage**

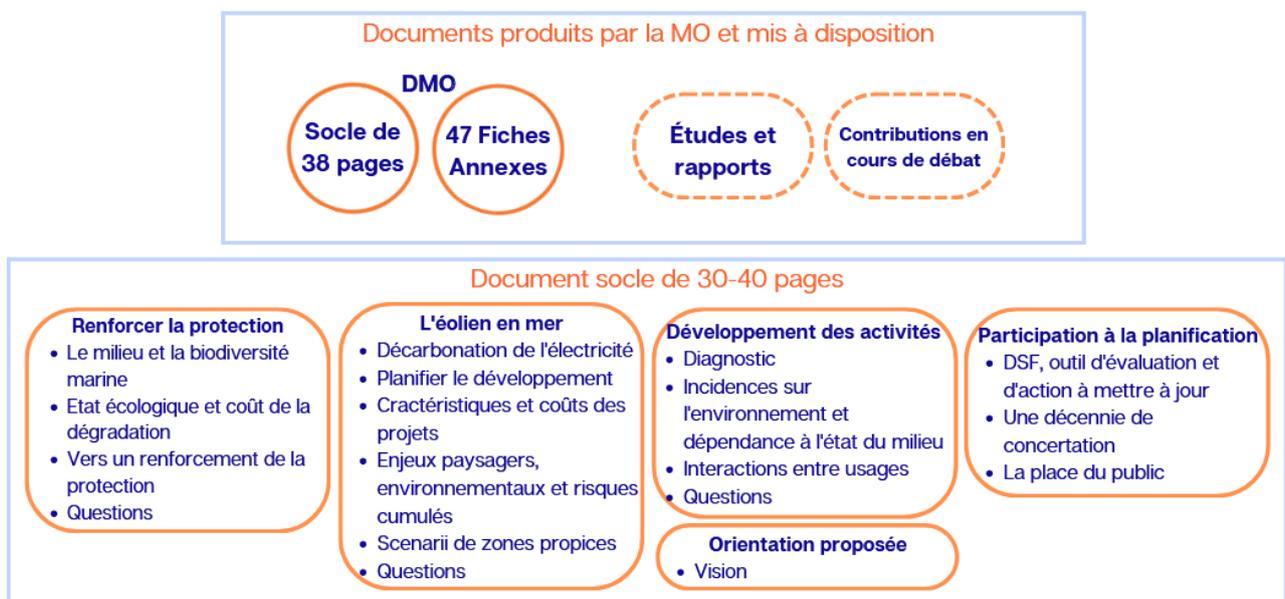
Au regard de l'article R. 121-7 du code de l'environnement, l'Etat et RTE disposaient d'un délai de six mois, à compter du 5 avril, pour remettre à la CNDP le dossier du maître d'ouvrage (DMO) qui sera soumis au débat.

La façade a transmis l'ensemble des éléments validés « façade » le 22 septembre 2023. L'administration centrale n'a pas pu transmettre le DMO à la CNDP comme prévu le 27 septembre, car les documents ont d'abord été adressés aux cabinets. Le passage devant la CNDP a abouti à une validation du DMO le 6 novembre. La CNDP a veillé, autant que nécessaire, à l'harmonie entre les DMO des quatre façades.

Depuis plusieurs mois, une équipe projet se réunit au niveau national. Les DIRM et directeurs de projets éoliens des quatre façades et l'administration centrale échangent tous les vendredis matin afin d'avancer et de coordonner leurs travaux.

Début juin, l'administration centrale a transmis un plan du DMO et une liste d'une

cinquantaine d'annexes à rédiger. Il a été décidé que le document socle du DMO n'excéderait pas quarante pages et que chaque annexe contiendrait entre une et dix pages. La partie socle a été confiée à l'administration centrale, à l'exception de la vision à 2050 qui a été rédigée par la façade. La façade a rédigé une quinzaine d'annexes, majoritairement dédiées aux activités maritimes (ces annexes devant faire état du bilan, des interactions et des perspectives pour chaque activité).



Ces éléments ont été communiqués durant la réunion de la Commission permanente du 17 mai et celle du Conseil maritime de façade du 29 juin.

En façade Méditerranée, la DIRM et le directeur de projet éolien ont réuni tous les mardis après-midi une équipe projet dédiée au débat public, sous l'égide des préfets coordonnateurs.

Durant l'été, les membres de cette équipe projet ont réalisé la quinzaine de fiches « façade » annexées au DMO. Ils ont également rédigé la vision à 2050 intégrée dans le socle du DMO et relu certains éléments rédigés par l'administration centrale (les parties du socle ainsi que d'autres fiches annexées au DMO ayant une portée nationale).

En parallèle, l'ensemble des membres de la Commission permanente du CMF de Méditerranée a été destinataire des projets de fiches « façades » et a été invité à transmettre des observations et propositions. Les représentants des Régions Occitanie et Provence-Alpes-Côte d'Azur et de la Collectivité de Corse ont également été invités à relire et commenter l'ensemble de ces fiches. D'autres parties prenantes ont été sollicitées au cas par cas (GPMM, Comités régionaux des pêches maritimes et des élevages marins, Comité régional de la conchyliculture, parcs nationaux et parcs naturels marins). La DIRM a pris en compte les retours reçus en

veillant à ce que l'économie générale des livrables ne s'en trouve pas déséquilibrée et à ce que les documents respectent le format attendu par la CNDP. Lorsque des informations n'étaient pas définitives (projet de réglementation par exemple), il a été décidé de ne pas les faire apparaître.

Ces éléments ont été compilés avec ceux rédigés par l'administration centrale. Ils ont ensuite été validés par les cabinets ministériels et maquetés par l'assistance à maîtrise d'ouvrage. Ceci constituait le projet de DMO transmis à la CNDP le 30 octobre et validé par celle-ci le 6 novembre.

Le niveau de détail retenu pour les cartographies relatives aux zones de protection forte et à l'éolien en mer a été arbitrée très tardivement.

En Méditerranée, des macro-zones à potentiel ayant déjà été intégrées au premier cycle du DSF, il a été fait le choix de présenter une cartographie relativement précise en matière d'éolien flottant, déduction faite des parties des quatre macro-zones situées en mer territoriale et surjacentes au Domaine public maritime naturel (cf. annexe ci-dessous). Du fait du récent débat public relatif à l'attribution de deux parcs éoliens de 250MW (AO6) et de leurs extensions de 500MW et du fait des fourchettes de puissances (3,5 à 5GW attribués en 2033 et 4 à 7,5 GW en service d'ici 2050) fixées par les ministères en charge de l'énergie, de l'écologie et de la mer, la moitié des macro-zones pourrait être nécessaire pour atteindre les objectifs fixés. Un travail d'identification des enjeux au sein des différentes zones devra être mené, et les différentes instances du CMF en lien avec l'éolien flottant seront associées.

Pour la question des zones de protection forte, la carte produite en entrée de débat porte sur les enjeux environnementaux qui couvrent près de 7,37% des eaux méditerranéennes sous souveraineté et sous juridiction françaises.

### **III. Premiers enseignements tirés de l'étape en Haute-Corse**

Le débat public mutualisé en Méditerranée a fait une première étape en Haute-Corse du 29 novembre au 2 décembre à Bastia, Saint-Florent, Corte et L'Île Rousse.

La maîtrise d'ouvrage y était représentée par la Direction interrégionale de la mer Méditerranée, la Direction de la mer et du littoral de Corse et l'Office français de la biodiversité (délégation de façade maritime de Méditerranée).

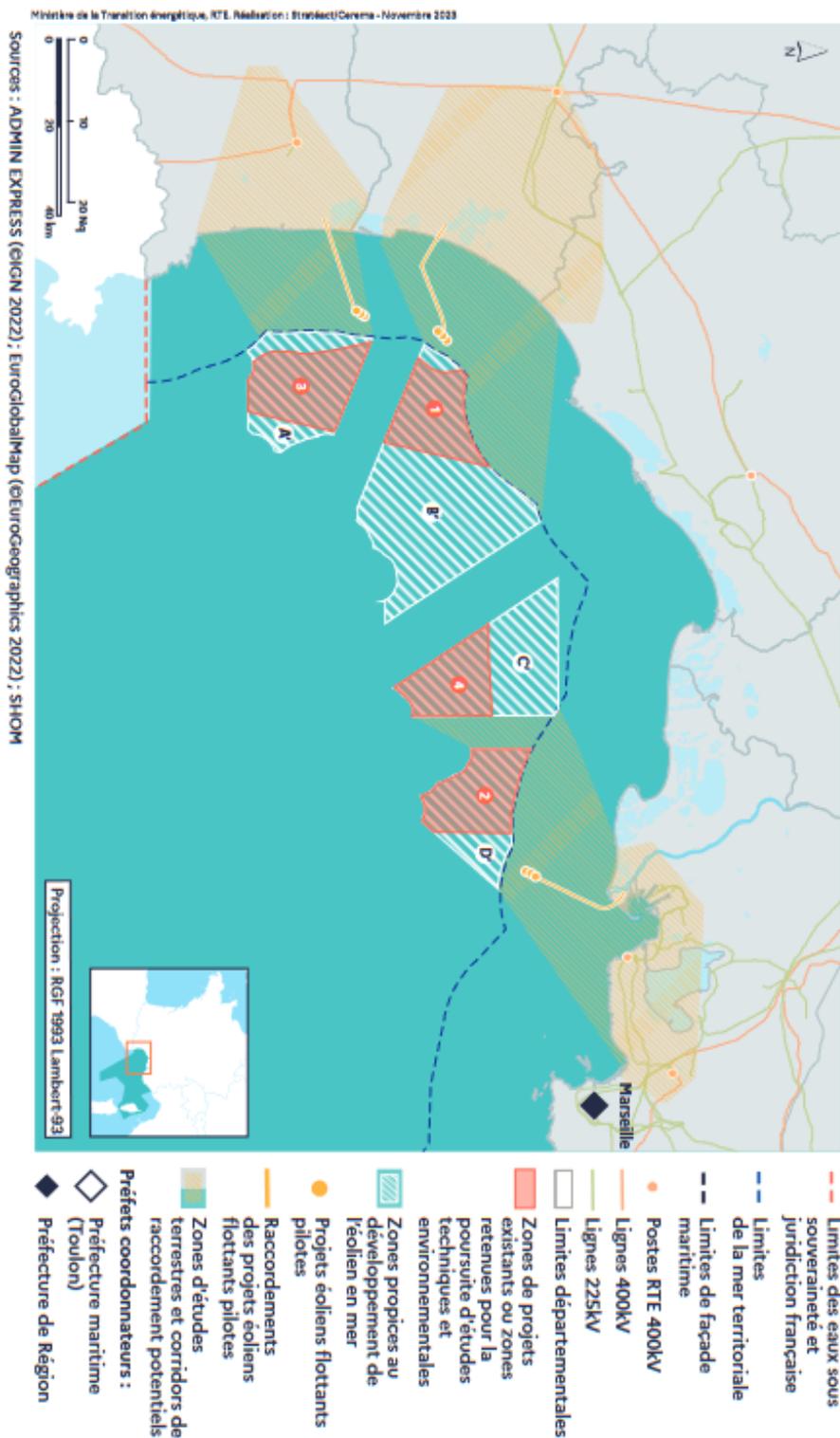
Cette étape a permis d'informer et de donner la parole à des publics très variés : collégiens, élèves de l'Institut régional d'administration de Bastia, membres du Centre communal d'action sociale de Bastia, étudiants de l'Université de Corte, grand public.

Les premiers constats montrent une certaine connaissance de la mer et du littoral de la part du grand public, notamment parce que celui-ci était parfois constitué de pêcheurs de loisir ou de scientifiques.

Force est de constater que le sujet de l'éolien en mer a suscité un grand nombre de questionnements et d'observations du public, alors même qu'il ne faisait pas l'objet d'évènement dédié et qu'il n'est pas prévu que cette technologie soit développée en Corse ou aux abords de la Corse à ce stade.

## Annexe - Carte de propositions de l'Etat concernant les zones propices au développement de l'éolien en mer

### Zones propices au développement de l'éolien en mer à horizon 10 ans et à horizon 2050 / Méditerranée





## ENQUÊTE SUR LES FRANÇAIS.E.S ET LA MER

Etude qualitative et quantitative réalisée par l'Institut IPSOS

---

### Relevé des points clés par la CPDP "La mer en débat" - 30/11/2023

Cette enquête a été confiée à l'Institut IPSOS, qui l'a réalisée en deux volets, un premier volet qualitatif (7 réunions en focus group et 20 entretiens), et un second quantitatif (échantillon grand public de 1700 personnes, et échantillon « littoral » de 1204 personnes).

#### LA MER RÉPARATRICE ET PERMANENTE : DES REPRÉSENTATIONS HOMOGENES ET POSITIVES

L'enquête révèle une réelle toile de fond homogène des représentations de la mer, quel que soit le critère de catégorie sociale, d'âge, de sexe ou de lieu d'habitation. L'enquête constate peu de différences entre les façades, ainsi qu'entre les habitants des littoraux et les autres.

La mer est associée à des qualificatifs de **bien-être** et de **qualité de vie** (liberté, horizon, détente, proximité d'éléments naturels). Elle agit comme un **exhausteur de sensations** et un **stimulant d'activités**.

Ces évocations positives de la mer sont associées à des expériences sensorielles et prioritairement aux sensations **visuelles**, dont l'horizon dégagé et le sentiment d'immensité.

Le rapport intime à la mer favorise l'introspection, ravive la nostalgie des souvenirs de l'enfance, souligne le sentiment de vitalité, de détente et de lâcher prise. Côté mer c'est être en symbiose avec le vivant, être partie intégrante d'un paysage à la fois immuable et changeant. Pour cet ensemble de raisons, le bord de mer est un lieu de rupture avec les conventions sociales.

#### LES PRATIQUES : LA MER VUE DE LA TERRE

Si la mer ne peut être réduite à un décor apprécié, elle est toutefois perçue par une majorité de français interrogés depuis le **littoral** (la plage, la falaise, le port...). La **haute mer** est considérée comme un autre monde, celui des **activités maritimes** : espace de ressources pour les marins-pêcheurs, espace de circulation des navires marchands, espace géopolitique, espace d'identités différentes de la mer et de l'océan, de différences de vision entre le nord et le sud.

Les **pratiques du bord de mer augmentent**. Aujourd'hui 70% des Français interrogés fréquentent la mer au moins une fois par an, 55% plusieurs fois par an, et 24% au moins une fois par mois.

Le contrepoint à cette pratique assidue du littoral unanimement appréciée est la crainte d'une **sur-fréquentation** du littoral ou d'un **élitisme** inéluctable par l'accroissement des **inégalités d'accès** (prix des locations, coût de l'immobilier pour les locaux). Dès à présent, en Méditerranée notamment, la mer devient moins désirable, marquée par la sur fréquentation et le réchauffement climatique.

## LA MER EN TRANSFORMATION ? ÉVOLUTIONS ET PROBLÈMES PRÉSENTS ET À VENIR

Une forte majorité des Français interrogés (70%) et davantage encore parmi ceux qui fréquentent régulièrement le littoral (76%), considère que les côtes métropolitaines sont « assez bien » ou « très bien préservées » (contre 1/3 « plutôt mal » ou « très mal » préservées).

Cependant la mer est perçue comme un espace marqué par des évolutions récentes et à venir rapides. Environ 60% sont « pessimistes » sur l'**avenir environnemental** des littoraux du fait de l'**impact des activités humaines**.

En matière d'enjeux environnementaux, c'est l'**érosion des côtes** (particulièrement d'actualité en 2023), associée à la **montée des eaux**, qui inquiète le plus les Français interrogés, notamment les plus âgés (51 %). Les autres enjeux sont également importants : les **pollutions d'origine anthropique** (industrielles et agricoles), les impacts du **changement climatique**, les effets négatifs du **tourisme de masse** sont mentionnés (dans l'ordre) parmi les facteurs d'évolution négatives, pour plus d'un tiers des Français et près de 40% pour les habitants du littoral.

La question de la **biodiversité** est peu mentionnée spontanément, il s'agira d'un des enjeux du débat d'informer le public sur ce sujet central pour les politiques publiques qu'il doit éclairer.

L'enquête montre une préoccupation plus forte en méditerranée pour les pollutions provenant des activités terrestres.

**Point n° 3 : Actualités des instances**  
**Commission spécialisée emploi formation**  
**Commission spécialisée éolien flottant et son conseil scientifique**  
**Groupe de travail zones de protection forte**

Pour information et échanges

## Pièce 3a

### Actualités de la Commission spécialisée emploi formation

*Pour rappel, il a été décidé par la Commission permanente le 3 février 2021 de créer une commission spécialisée chargée de l'emploi et de la formation aux métiers de la mer. Celle-ci a été créée par arrêté inter-préfectoral du 3 juin 2021 et s'est réunie pour la première fois en plénière le 10 juin 2021 lors d'une séance d'installation. La composition initiale a été revue à la marge par un arrêté modificatif signé le 11 septembre 2023.*

*Les membres ont à cette occasion élu à la présidence M. Charles-Henri GARIE (directeur du Campus des métiers et des qualifications d'excellence « Économie de la mer » de Provence-Alpes-Côte d'Azur) pour un mandat de 3 ans. Afin de mettre en œuvre les travaux de la commission, ce dernier s'est appuyé sur les compétences de deux vice-présidents, choisis de manière à respecter l'équilibre territorial de façade, que sont M. Guillaume PHILIPPE (directeur opérationnel du Campus des métiers et des qualifications Nauti-campus de Canet-en-Roussillon) et M. Julien COMETTO (directeur-adjoint du Lycée professionnel maritime et aquacole de Bastia).*

*M. Charles-Henri GARIE ayant été remplacé dans ses fonctions de directeur du CMQ, il a démissionné de la présidence en février 2023 après deux années au service de la commission (d'abord comme préfigurateur, puis comme président).*

*Une élection pour le renouvellement de la présidence s'est tenue lors de la séance plénière de la commission spécialisée de septembre. M. Arnoux MAYOLY (membre du Conseil maritime de façade au titre du syndicat professionnel des armateurs de navires à passagers, directeur de la coopérative du Lamanage Marseille-Fos, administrateur de l'Union maritime et fluviale Marseille-Fos) a été élu à cette occasion.*

*Pour rappel, le mandat de travail de la commission est décliné en trois objectifs :*

- Partager la connaissance du marché du travail maritime, rendre plus lisible son fonctionnement et engager une vision prospective ;*
- Améliorer l'adéquation entre la formation et l'emploi, en adaptant les référentiels de compétences ;*
- Identifier et lever les obstacles au plein emploi dans les métiers de la mer.*

*Deux groupes de travail ont été constitués : l'un est dédié à l'observation des métiers de la mer – animé par le CARIF-OREF Provence-Alpes-Cote d'Azur, et l'autre vise à favoriser l'expérimentation du Brevet d'Initiation Mer dans les établissements scolaires de la façade.*

La commission s'est réunie en plénière le 18 septembre 2023. Le renouvellement de la présidence était notamment à l'ordre du jour.

Il avait été décidé lors de la commission permanente du 17 mai dernier d'autoriser les candidatures à la présidence suivantes :

- Celles des deux vice-présidents ;
- Celle de tout membre de la commission identifié Provence-Alpes-Côte d'azur ;
- Celle de tout membre de la commission dépourvu de rattachement régional spécifique.

Seule la candidature de M. MAYOLY ayant été enregistrée, le vote s'est déroulé à main levée en séance. L'arrêté inter-préfectoral de désignation est en cours de signature. Le nouveau président a souhaité remercier les vice-présidents pour le travail déjà réalisé. Il a rappelé souhaiter s'inscrire pleinement dans la suite des réflexions engagées, en ouvrant les travaux de l'axe « Féminisation des métiers de la mer » qui n'avaient pas encore été lancés.

- ✓ Point d'étape sur les avancées du Groupe de travail « Observatoire des métiers de la mer »

Les travaux de création de l'observatoire des métiers de la mer ont débuté à l'été 2021, sous l'impulsion des trois CARIF-OREF<sup>1</sup> régionaux, dans le cadre d'un groupe de travail dédié, qui réunit des acteurs institutionnels, des représentants des socio-professionnels, des associations pour croiser les regards et les mesures.

L'objectif des réflexions est de venir en appui des travaux de la commission, en apportant notamment des outils d'aide à la décision, voire des préconisations, au travers d'éléments quantitatifs et d'études qualitatives ponctuelles.

Après avoir travaillé à la publication d'un premier panorama statistique synthétisant l'ensemble des données acquises jusqu'alors<sup>2</sup>, les équipes axent en 2023 les travaux sur :

- L'établissement d'une cartographie complète de l'offre de formations disponibles pour les métiers de la mer<sup>3</sup> en façade, dans le but d'identifier d'éventuels manques ou des besoins de mutualisation ;

---

1 Centre animation ressources d'information sur la formation / observatoire régional emploi formation

2 Le panorama est téléchargeable sur le site internet de la DIRM au lien suivant : [Télécharger le panorama](#)  
[Pour faciliter la lecture, le Panorama s'accompagne d'une fiche regroupant « L'essentiel » des chiffres et d'un document « Clefs de lecture » apportant des éclairages méthodologiques ; ces documents sont placés en annexes du présent dossier.](#)

3 Une liste de 111 métiers a été produite dans le cadre des travaux d'observation menés en 2021-2022, dont plus de la moitié sont jugés en tension.

- La poursuite des travaux de « maritimisation » du référentiel Pôle emploi. Des essais vont être réalisés avec des employeurs volontaires (entreprises membres de la FIN notamment) pour améliorer les indicateurs. Les outils devraient se concrétiser à l'horizon 2024 ;

Pour compléter le volet quantitatif jusqu'alors étudié, le GT a entrepris de mener une étude sur l'impact de la transition écologique dans les métiers emblématiques des activités de la mer. L'objectif est notamment d'identifier les nouveaux métiers à créer, les nouveaux besoins en compétences, en formation, etc. Les premières thématiques de travail retenues en plénière de la commission spécialisée sont les suivantes :

- Activités d'exploitation des ressources naturelles : 12 entretiens ont eu lieu en 2023, avec des professionnels des trois régions, des représentants des professionnels mais aussi des institutionnels en charge des politiques de la pêche et de l'aquaculture. La rédaction d'un cahier restituant ces entretiens est en cours ;
- Construction navale : la méthodologie à suivre pour ce secteur est à l'étude ;
- Transports maritimes et fluviaux ;
- Ports et activités portuaires.

Une « Matinale » des métiers de la mer a été organisée à Marseille le lundi 10 juillet 2023 par la DIRM et le CARIF-OREF PACA, en partenariat avec les CARIF-OREF de Corse et d'Occitanie, pour faire connaître les travaux. Les actes de cette journée sont en cours de finalisation.

✓ Point d'étape sur l'expérimentation du Brevet d'Initiation Mer (BIMer) en façade

Le groupe de travail BIMer a principalement pour objectif de mettre en commun les outils de développement du BIMer proposés par les différents rectorats, les régions et les représentants des professionnels de la mer, notamment les formations à destination des enseignants candidats au Certificat d'aptitude à l'enseignement initiation mer (CAEIMer), les supports de formation pour les élèves, ou encore les outils de communication pour faire connaître le BIMer.

Les chiffres montrent une vraie montée en puissance de l'expérimentation sur la façade : 330 lauréats sont recensés dans les académies de Montpellier (175), d'Aix-Marseille (70) et de Nice (85) pour la session 2022-2023. Du côté de l'académie de Corse, des professeurs ont été formés et lauréats du CAEIMer pour que des classes puissent s'ouvrir cette année.

Les membres de la commission ont souhaité que les travaux du GT puissent se redynamiser en 2023. Des pistes de travail sont à l'étude.

D'ores et déjà, un annuaire de visites d'entreprises ou de lieux professionnels en lien avec les métiers de la mer est en cours de réalisation. Cet annuaire sera mis à disposition des enseignants des académies des régions de Corse, d'Occitanie et de Provence-Alpes-Côte d'Azur afin de faciliter l'organisation de visites de classes de collégiens et lycéens dans le cadre du Brevet d'Initiation Mer. Les membres de la commission spécialisée ont été sollicités pour intégrer cet annuaire et pour compléter voire diffuser le questionnaire dans leurs différents réseaux professionnels de la mer de l'inter-région. Ce projet devrait être finalisé à la fin de l'année. Le questionnaire est disponible en ligne au lien suivant : <https://forms.gle/LaLKqEbgU4fxnGfNA>

## Pièce 3b

### Actualités de la Commission spécialisée éolien flottant et de son conseil scientifique

*La commission spécialisée « éolien flottant » du Conseil maritime de façade de Méditerranée a été créée par arrêté interpréfectoral du 15 décembre 2016 et renouvelée le 4 avril 2020. Cette commission chargée du suivi du développement de l'éolien flottant en Méditerranée a reçu mandat pour suivre les projets de fermes pilotes et les projets de fermes commerciales, proposer toute mesure visant à éviter, réduire ou compenser les impacts sur le milieu marin, des améliorations (techniques et réglementaires) et étudier les enjeux et le développement futur de l'éolien flottant en Méditerranée. Sa composition est le reflet du Conseil maritime de façade puisque tous les collèges y sont représentés.*

*Le conseil scientifique de la commission éolien flottant du Conseil maritime de façade de Méditerranée est chargé du suivi scientifique du développement de l'éolien flottant en Méditerranée. Il a été créé par arrêté préfectoral du 10 avril 2020.*

- **Commission spécialisée éolien flottant :**

La commission spécialisée éolien flottant s'est réunie le 12 septembre 2023 à Marseille afin d'échanger sur l'actualité de l'appel d'offre numéro 6 (AO6), ainsi que la cartographie de l'éolien flottant en Méditerranée et du débat public.

Dans le cadre de l'AO6, le directeur de projet éolien a présenté l'avancée des travaux sur les définitions des zones d'appel d'offre et précisé les critères qui seront retenus pour le cahier des charges.

Concernant la définition des zones d'appel d'offre, après une phase de détermination des zones de moindre impact par l'équipe projet Etat, un travail de consultation des parties prenantes est en cours. Ces éléments seront ensuite validés par les ministères concernés. L'enjeu est de trouver une zone d'environ 150 km<sup>2</sup> (parc de 250 MW et son extension de 500 MW), assez grande pour permettre une réduction progressive pour la zone des projets (85-125 km<sup>2</sup>), soit une réduction d'environ 35 %.

Concernant la cartographie de l'éolien en Méditerranée et du débat public, le directeur de projet éolien a rappelé les objectifs programmatiques fixés par le Président de la République et le pacte éolien en mer. Il a également mentionné la publication récente du secrétariat général à la planification écologique du 12 juin 2023,

qui invite à relever l'objectif fixé à 45 GW.

La planification doit permettre d'identifier et de prioriser 15,5 GW de nouvelles capacités à attribuer dans les 10 ans en France. Ainsi, les objectifs d'identification de puissance ont été présentés pour chaque façade maritime, ainsi que le prorata surfacique pour la Méditerranée :

Façade	Objectifs à horizon 10 ans de nouvelles capacités à attribuer (dont extensions déjà identifiées)	Objectifs à 2050 (comprenant tous les parcs déjà attribués, en cours d'attribution et extensions identifiées)
MEMN	Entre 7 et 11 GW	Entre 12 et 15,5 GW
NAMO	Entre 6 et 9,5 GW (dont 0,5 GW)	Entre 17 et 25 GW
SA	Entre 2,5 et 5,5 GW (dont 1 GW)	Entre 7 et 11 GW
MED	Entre 3 et 4,5 GW * (dont 2X0,5 GW)	Entre 4 et 7,5 GW

	Fourchettes (y compris AO6)	Surface de zones d'appel d'offres correspondantes (ratio 5 à 10 MW/km <sup>2</sup> )	% de la surface des 4 macro-zones A' B' C' D' (2813 km <sup>2</sup> )	% de la surface des zones 1 2 3 4 (1239 km <sup>2</sup> )
<b>Borne basse 2033</b>	3,5 GW	350 à 700 km <sup>2</sup>	12 à 25%	28 à 56%
<b>Borne haute 2033</b>	5 GW	500 à 1000 km <sup>2</sup>	18 à 36%	40 à 81%
<b>Borne basse 2050</b>	4 GW	400 à 800 km <sup>2</sup>	14 à 28 %	32 à 65%
<b>Borne haute 2050</b>	7,5 GW	750 à 1500 km <sup>2</sup>	27 à 53 %	61 à 121%

Le directeur de projet a également présenté les principes directeurs pour la détermination des zones :

- Macro-zones à potentiel du DSF, sans la mer territoriale ;
- Zones retenues par l'Etat à l'issue du débat public de 2021 dans la décision ministérielle du 17 mars 2022 ;
- Typologie des parcs et des raccordements envisagés ;
- Ratio de densité énergétique recherché (entre 5 et 10 MW/km<sup>2</sup>).

Les membres de la commission spécialisée ont ensuite été interrogés sur les informations pertinentes à donner au public, et plus particulièrement l'Atlas cartographique.

Etienne Ballan, membre de la CPDP Méditerranée a rappelé que le débat public se terminera au plus tard en avril 2024. L'Etat rendra sa décision 3 mois plus tard.

Les membres de la commission spécialisée sont invités à se rapprocher de la CPDP pour contribuer au débat.

- **Conseil scientifique éolien :**

A la suite de la sollicitation des ministres en charge de l'écologie, de l'énergie et de la mer dans le cadre des études sur l'état initial de l'environnement au sein des zones identifiées dans la décision ministérielle du 17 mars 2022 concernant le développement de l'éolien commercial en Méditerranée, le conseil scientifique éolien s'est réuni le 19 juin 2023 pour émettre un avis sur les protocoles proposés pour la réalisation de ces études.

Les membres du conseil scientifique ont été invités à participer le 16 octobre 2023 à une réunion de l'ensemble des conseils scientifiques éoliens des différentes façades afin d'échanger sur :

- Les études environnementales réalisées pour la planification de l'éolien en mer ;
- La méthode de spatialisation des enjeux et sensibilités à l'éolien en mer (habitats benthiques, ichtyofaune et méga-invertébrés benthiques, mammifères marins, oiseaux marins).

## Pièce 3c

### Actualités du Groupe de travail zones de protection forte

*A la demande des membres du Conseil maritime de façade en séance du 24 novembre 2020, les préfets coordonnateurs ont souhaité qu'un groupe de travail soit créé à l'échelle de la façade afin de fixer un cadre méthodologique pour la création des zones de protection forte d'ici à 2026 (échéance du 1er cycle du DSF) et d'ici à 2030 (échéance de la stratégie nationale des aires protégées) et d'en assurer le suivi.*

*Ce groupe a suscité un fort intérêt chez les membres du CMF puisqu'il compte 22 membres représentant tous les collèges avec un équilibre entre les collèges des représentants des activités professionnelles et des entreprises et des représentants des associations et des usagers de la mer et du littoral.*

*La Commission permanente du 17 mai 2023 a validé un projet de délibération portant création d'un nouveau GT ZPF qui prend en compte les apports du décret protection forte d'avril 2022 et les objectifs pour la façade fixés pour 2027 en matière de couverture des eaux sous souveraineté et sous juridiction en ZPF.*

*Si de nombreux échanges ont eu lieu depuis septembre dans diverses instances à ce sujet, l'absence à ce stade de cadrage ministériel et la nécessité de trouver une articulation avec les travaux du débat public mutualisé permettent d'envisager la réunion de ce GT au premier trimestre 2024.*

*La présidente de la commission permanente (CP) a signé la délibération portant création du nouveau GT ZPF lors de sa réunion du 17 novembre dernier. Un appel à candidatures a alors été lancé aux membres du CMF conformément au règlement intérieur de ce dernier d'ici au CMF du 15 décembre. Un point sera notamment fait en fin de présentation sur les résultats de cet appel à candidatures qui aura pour finalité formelle la signature par la présidente de la CP d'une délibération relative à la composition du nouveau GT ZPF.*

#### **1. Rappels sur le cadre juridique et les objectifs en matière de protection forte dans les espaces maritimes en Méditerranée**

La notion de zone de protection forte est désormais définie par le décret n°2022-527 du 12 avril 2022.

Ce décret d'application de l'article L. 110-4 du code de l'environnement issu de la loi climat et résilience du 22 août 2021 définit tout d'abord la notion de protection de forte, puis précise les modalités de création des ZPF.

Les ZPF ne constituent pas une nouvelle catégorie d'AMP au sens de l'article L. 334-1 du code de l'environnement, mais relèvent d'une logique de labellisation et de reconnaissance du niveau de protection atteint dans une zone à enjeux, qui peut être une AMP ou non.

La protection forte est constituée par plusieurs critères cumulatifs que sont dans une zone donnée un niveau de pressions anthropiques proportionné aux enjeux écologiques à préserver, l'existence d'un document de gestion et enfin l'existence d'un dispositif opérationnel de contrôle permettant d'assurer le respect des dispositions du document de gestion.

3 types de ZPF sont définis dans les espaces maritimes :

- Celles qui sont constituées par les AMP suivantes lorsqu'elles sont instituées après le 12 avril 2022 : cœurs marins de parcs nationaux, zones de protection intégrale et zones de protection renforcée au sein des réserves naturelles marines et enfin zones maritimes de protection de biotope, de protection d'habitats naturels ou de protection de géotope ;
- Celles qui sont constituées par les AMP précédentes lorsqu'elles ont été instituées avant le 12 avril 2022 et qu'elles remplissent avant le 12 avril 2024 les critères définissant la protection forte ;
- Les autres zones à enjeu environnemental, préférentiellement mais non exclusivement au sein d'AMP existantes, qui peuvent faire l'objet d'une labellisation au terme d'une analyse dite au cas par cas

En ce qui concerne la procédure de labellisation des ZPF, elle relève in fine d'une décision ministérielle qui entraîne inscription de la ZPF à l'INPN. La décision ministérielle de labellisation d'une zone est prise sur proposition du préfet maritime qui est reconnu par le décret comme l'autorité en charge du pilotage du processus de proposition au Ministère (DEB) à l'échelle de chaque ressort de préfecture maritime.

Si l'objectif fixé par la loi climat et résilience est l'atteinte d'un taux de couverture en ZPF de 10 % des espaces terrestres et maritimes français, la trajectoire pour atteindre cet objectif a été précisée dans le temps pour les eaux françaises de Méditerranée avec un objectif de 5 % en 2027 devant être atteint par paliers de 2024 à 2026, et un objectif de 10 % en 2030.

## **2. Le traitement de la protection forte dans le débat public mutualisé**

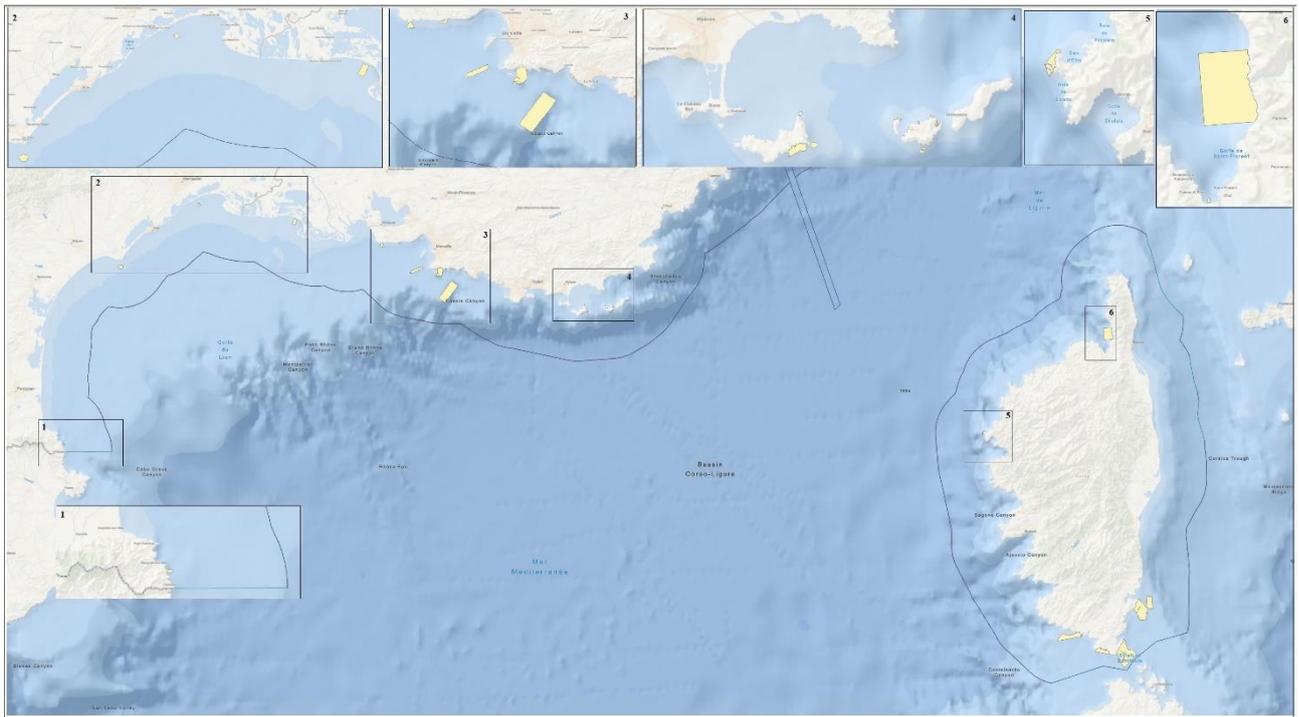
Suite à des échanges depuis janvier dernier avec la DEB, 35 ZPF ont été labellisées ou sont en train de l'être sur la façade.

8 sont aux abords des côtes corses, 3 des côtes d'Occitanie et 24 dans les eaux bordant la région PACA dont 10 au droit des Bouches du Rhône et 14 au droit du Var.

Au sein de cet ensemble on compte :

- 7 zones de non prélèvement au sein d'un cœur marin de parc national
- 2 zones de protection intégrale en cœur marin de parc national
- 12 autres zones en cœur marin de parc national
- 7 cantonnements de pêche
- 1 zone maritime de protection de biotope
- 6 zones de protection renforcée au sein de réserves naturelles marines

L'agrégation des surfaces de ces zones représente seulement 0.22 % des eaux sous souveraineté et juridiction française en Méditerranée.



La définition des ZPF est au cœur du débat public mutualisé et de la révision de la stratégie de façade du DSF dont elle constitue l'un des trois piliers.

C'est pourquoi dans cette perspective et dans le cadre du débat public mutualisé qui a débuté le 20 novembre, la préfecture maritime a travaillé sur la réalisation d'une cartographie dite d'entrée de débat des zones à enjeux environnemental et labellissables au regard des pressions connues, sur la base des données de l'OFB. Cette carte, dont le projet a été transmis le 22 septembre au Ministère, a été insérée au DMO.



Parallèlement à ces travaux, le préfet maritime a demandé par courrier le 1er septembre dernier aux gestionnaires de toutes les AMP de la façade de lui proposer d'ici au 6 novembre des pistes et projets de secteurs labellissables.

La stratégie de l'Etat sera précisée notamment dans le cadre du travail du GT ZPF du CMF, mais aussi à l'aune de la note de cadrage ministériel attendue pour la fin de l'année qui devrait notamment préciser le processus de labellisation pour les différents cas précités, ou encore les types de pressions incompatibles ou potentiellement incompatibles avec la reconnaissance de la protection forte.

Fin octobre, les trois préfetures maritimes ont saisi le DGALN de demandes de précisions concernant certains éléments clés du dernier projet de note de cadrage. A ce jour, aucune réponse n'a été apportée par l'Administration centrale à ces questions mais celle-ci a indiqué et confirmé qu'il était de la responsabilité des préfetures maritimes de proposer d'ici au 12 avril 2024 la labellisation des espaces maritimes pouvant y prétendre statutairement conformément aux dispositions du décret protection forte et ne figurant pas dans la liste de janvier 2023, qui sont notamment pour la façade les parties des cœurs marins des 2 parcs nationaux qui ne sont pas incluses dans la liste de janvier 2023 ainsi que les zones maritimes de protection de biotope existantes non incluses dans cette liste, à savoir 10 des 11 de la façade dont les 3 situées sur sa partie continentale.

La préfeture maritime a notamment échangé ces dernières semaines sur les projets de labellisation de ZPF en Corse, dans les Alpes-Maritimes et dans l'Hérault, ainsi que lors et en marge des conseils de gestion des deux PNM qui se sont tenus en octobre et début décembre, tandis que des réunions de travail dédiées sont prévues avec les 2 parcs nationaux.

Les enjeux en matière de couverture des eaux sous souveraineté et sous juridiction en ZPF sont pris en compte dans les échanges riches relatifs à des projets de création ou d'évolution d'AMP comme l'AMP aux abords de Nice, le projet de réserve naturelle nationale aux abords d'Agde ou encore le projet d'extension de la réserve naturelle marine de Cerbère-Banyuls.

A ce jour la préfeture maritime a reçu 11 réponses à son courrier de sollicitation du 1er septembre dernier, sans préjudice des très nombreux échanges menés sur le sujet avec les gestionnaires des différentes AMP dont les instances de pilotage intègrent toutes le sujet ZPF.

En Occitanie le PNM du golfe du Lion et la réserve naturelle marine de Cerbère-Banyuls ont dévoilé leurs stratégies imbriquées de développement de ZPF.

En PACA les deux parcs nationaux ont également indiqué leurs perspectives en la matière, tout comme en leur sein les communes de Marseille et du Pradet et la communauté de communes du golfe de Saint-Tropez en sa qualité d'animatrice du site Natura 2000 Corniche varoise. Le parc naturel régional de Camargue a également fait part de ses pistes de développement de ZPF dans les AMP existantes dont il assure la

gestion. A l'est de la région, les 2 gestionnaires des sites Natura 2000 baie et cap d'Antibes-îles de Lérins et cap Martin que sont respectivement la commune d'Antibes et la communauté d'agglomération de la Riviera française ont également indiqué leurs orientations en la matière.

En Corse, le PNM du cap corse et de l'Agriate a également indiqué ses perspectives au préfet maritime.

En conclusion, en ce qui concerne le nouveau GT ZPF depuis l'appel à candidatures qui a suivi la dernière CP du 17 novembre 31 candidatures ont été exprimées de la part de membres ou de représentants des membres du CMF représentant eux-mêmes ses différents collègues.

La liste de ces 32 volontaires figure ci-après dans le dossier.

Nous proposons de donner un délai supplémentaire de candidatures d'ici au 5 janvier prochain avant de boucler cette liste et de soumettre la délibération devant l'entériner à la signature de la présidente de la CP.

#### Membres du GT ZPF

<b>COLLEGE</b>	<b>STRUCTURE</b>	<b>NOM</b>	<b>PRENOM</b>
Collectivités	CD 06	BENASSAYAG	Marie-Rose
Collectivités	Région Occitanie	DE OLIVEIRA	Marianne
Collectivités	Région Occitanie	VANPEPERSRAETE	Emeline
Collectivités	Département de l'Aude	SIRVENT	Sandrine
Collectivités	Département des Bouches du Rhône	REULT	Didier
Collectivités	Maire du Lavandou	BERNARDI	Gil
Etat et opérateurs	DDTM 13	CHARBONNIER	Isabelle
Etat et opérateurs	DMLC	DEDEKEN	Marine
Etat et opérateurs	CELRL	FOUCHIER	François
Etat et opérateurs	DDTM 13	REILHES	Cécile
Etat et opérateurs	SGAR	PRUNERA	Karine
Etat et	Parc national des	BERTHAUD	Gaëlle

opérateurs	calanques		
Etat et opérateurs	Parc national de Port-Cros	VICTOR	François
Personnalité qualifiée	Univ. de Corse	PERGENT-MARTINI	Christine
Personnalité qualifiée		BONHOMME	François
Socio-Professionnels	Armateurs de France	BONNARD	Pierre
Socio-Professionnels	CRPMEM Occitanie	PEREZ	Bernard
Socio-Professionnels	CRPMEM Corse	DIJOUX	Jessica
Socio-Professionnels	CRPMEM Corse	DEFUSCO	Daniel
Socio-Professionnels	CRPMEM PACA	PONCHARREAU	Christine
Socio-Professionnels	CRPMEM PACA	MONDAIN	Déborah
Socio-Professionnels	FIN	MABO	Éric
Socio-Professionnels	FEE	BERTRAND	Pauline
Socio-Professionnels	Union des Ports de Plaisance Provence Alpes Côte d'Azur et Monaco	TOURREL CLEMENT	Véronique
Associations et Usagers	FFESSM Occitanie	BOULAY	Nicole
Associations et Usagers	FNE Occitanie	GUIRAL	Daniel
Associations et Usagers	WWF	HARDY	Pierre-Yves
Associations et Usagers	Fédération nationale des plages restaurants	REBUFAT	Geneviève

Associations et Usagers	CPIE des Iles de Lérins et Pays d'Azur	POYDENOT	Frédéric
Associations et Usagers	CEN PACA	LARGOIS	Philippe

**Point n° 4 : Plongée sous-marine - Actualités et résultats de l'appel à projets**

Pour information et échanges

## Pièce 4

### Plongée sous-marine - Actualités et résultats de l'appel à projets

Le plan d'action du document stratégique de façade prévoit la déclinaison de la stratégie de gestion durable des sites de plongée de Méditerranée (action D01-HB-OE09-AN2), stratégie élaborée dans le cadre du premier cycle.

Cette action se décline en trois sous-actions :

- Développer des outils de connaissance, sensibilisation et formation ;
- Favoriser le mouillage écologique pour la plongée sous-marine ;
- Au regard du poids socio-économique de l'activité, définir puis tester des mesures de régulation de la fréquentation sur les sites sensibles de plongée.

La stratégie est mise en œuvre sous l'impulsion d'un comité de pilotage animé par la l'Office français de la biodiversité et la Direction Interrégionale de la Mer Méditerranée, depuis 2016. Ce COPIL est constitué de représentants des structures suivantes : AERMC, ANMP, CD 34, DDTM 06, DMLC, DREAL Occitanie, DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur, FFESSM, MNCA, OEC, PNMCCA, PNMGL, PNPC, Préfecture maritime, Région Occitanie, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et RNCB.

Plusieurs actions phares de la stratégie ont été mises en place :

- création d'outils de sensibilisations ;
- étude sur les sciences participatives auxquelles les plongeurs peuvent contribuer ;
- études sur les impacts de la plongée (positifs et négatifs) ;
- un guide sur les mouillages pour l'élaboration et la mise en œuvre de mouillages dédiés à la plongée sous-marine<sup>4</sup> (ce guide est disponible sur le site de la [DIRM](#)) puis une stratégie territoriale des besoins d'équipements où ont été identifiés des sites prioritaires.

Un appel à projets a été lancé en juillet 2023, celui-ci vise la « **Réduction de l'impact des ancres des navires support de plongée sur les habitats marins sensibles (Coralligène, Posidonies, habitats rocheux et rhodolites)** ». Cet appel à projets accompagne la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie plongée pour la mise en place de dispositifs d'amarrages écologiques pour préserver les habitats riches et écologiquement fragiles sur la proche bordure côtière. **Les résultats de cet appel à projets vous seront communiqués à l'occasion de cette réunion.**

---

4 DIRM, OFB et BRL Ingénierie. Fiches pratiques pour l'élaboration et la mise en œuvre de mouillages dédiés à la plongée sous-marine. [https://www.dirm.mediterranee.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/guide\\_mouillages\\_plonge\\_e.pdf](https://www.dirm.mediterranee.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/guide_mouillages_plonge_e.pdf)

**Point n° 5 : Bateau bleu - Retour d'expérience sur l'été 2023**

Pour information et échanges

**Pièce 5**  
**Bateau bleu - Retour d'expérience sur l'été 2023**

Dans le but de préserver la biodiversité marine et notamment la posidonie, la **Fédération des Industries Nautiques**, le **Parc national de Port-Cros** et le **Parc naturel marin du Golfe du Lion** ont mené une réflexion commune qui a abouti à la mise en œuvre de **l'expérimentation locale Bateau Bleu**, avec le soutien de l'Office français de la biodiversité et la Direction Interrégionale de la Mer Méditerranée dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle du document stratégique de façade Méditerranée.

De nombreuses consultations ont été menées (Parcs, Ecogestes, CPIE, AMP, ports de plaisance, professionnels du nautisme...) afin de définir ce qui, dans les expériences précédentes, fonctionnait ou pas.

Pour atteindre les objectifs de renforcer l'engagement de la filière nautique dans la promotion des bonnes pratiques environnementales et sensibiliser les professionnels du nautisme et les usagers aux principes de la plaisance durable et aux enjeux de biodiversité, le respect et la mise en œuvre de trois principes sont apparus nécessaires : un engagement volontaire, une dynamique collective, une responsabilité dans son domaine d'activités et champ d'action.

Une convention formalisant un engagement tripartite a été élaborée. Elle repose sur une acceptation des principes fondamentaux, et sur des actions :

- La FIN initie, pilote, coordonne, produit les outils et promeut l'expérimentation et les partenaires ;
- Les parcs marins précités renforcent leurs actions de sensibilisation des pratiquants avec la mise en place de différents outils : guide de bonnes pratiques, éco-gardes formés, veille locale, etc. ;
- Les professionnels volontaires proposent des bateaux entretenus, équipés pour la gestion des eaux douces, noires et des déchets, avec des motorisations respectant les normes environnementales. Ils utilisent des produits bio et sensibilisent leurs clients par message oral simple et apposition d'autocollants aux endroits clés (logique de nudge).

L'opération a été lancée lors de deux réunions avec les directeurs des parcs précités et les professionnels : Argelès-sur-Mer le 27 mai et Hyères-les-Palmiers le 6 juillet.

Plus de 40 entreprises se sont engagées dans la démarche.

Les outils de communication ont été produits et fournis aux partenaires : autocollants Bonnes pratiques, autocollants Tous engagés, outils de communication web et Réseaux sociaux, presse et flyer.



Dans une logique de démarche qualité, deux questionnaires ont été diffusés : un pour les professionnels du nautisme et un pour les deux parcs afin de pouvoir identifier ce qui doit être amélioré à l'avenir.

Une vidéo a également été tournée dans un double but à la fois promotionnel et pédagogique.

**Un premier bilan vous sera présenté à l'occasion de cette réunion.**